New Nouveau
Brunswick

New Brunswick

Justice

Nouveau-Brunswick

Justice

LEGISLATIVE LIBRARY
BIBLIOTHEQUE DE L'ASSEMBLÉE
LEGISLATIVE

DEC 0 3 1990

FREDERICTON, N.B.

Annual Report

Rapport annuel

1989-1990

CNB 90059-A

Annual Report

1989 - 1990

Rapport annuel

New Brunswick

Justice

Nouveau-Brunswick

Justice

91-01277/

To The Honourable Gilbert Finn, O.C.
Lieutenant Governor of the Province of New Brunswick

May it please Your Honour:

It is my pleasure to submit to Your Honour the Annual Report of the Department of Justice for the fiscal year 1 April 1989 to 31 March 1990.

Respectfully submitted,

James E. Lockyer, Q.C.
Attorney General and Minister of Justice

L'honorable Gilbert Finn, OC
Lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Plaise à Votre Honneur,

J'ai le plaisir de remettre à Votre Honneur le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice allant du 1er avril 1989 au 31 mars 1990.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

Le procureur général et ministre de la Justice,

James E. Lockyer, c.r.

To the Honourable James E. Lockyer, Q.C.
Attorney General and Minister of Justice
Legislative Assembly
Fredericton, New Brunswick

Dear Mr. Minister:

I am pleased to be able to present the Annual Report describing operations of the Department of Justice throughout the fiscal year 1989-90.

Respectfully submitted,

Paul M. LeBreton, Q.C.
Deputy Attorney General
and Deputy Minister of Justice

L'honorable James E. Lockyer, c.r.
Procureur général et ministre de la Justice
Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice 1989-1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le procureur général adjoint et
sous-ministre de la Justice,

Paul M. LeBreton, c.r.

TABLE OF CONTENTS

Organizational Chart 1
Introduction 2
Mandate of the Department of Justice 2
Roles and Functions of Attorney General/Minister of Justice 3
Strategic Direction 3

ATTORNEY GENERAL DIVISION
Legal Services Branch 5
Public Prosecutions Branch 7
Law Reform Branch 9
Legal Aid* 11

COURT SERVICES DIVISION
Court Administraton 13
Court of Appeal 14
Court of Queen's Bench 14
Probate Court of New Brunswick 15
Provincial Court of New Brunswick 15

JUSTICE SERVICES DIVISION
Consumer Affairs Branch 20
Rentalsman's Branch 21
Credit Unions and Co-operatives Branch 22
Corporate and Trust Affairs Branch 24
Insurance Branch 25
Securities Administration Branch 27
Expropriations Advisory Officer* 28

ADMINISTRATIVE SERVICES DIVISION
Human Resource Services Branch 29
Financial Services Branch 29
Departmental Services Branch 30

RESEARCH AND PLANNING BRANCH 31

APPENDICES
I. Acts Administered by the Department of Justice
II. Expenditures and Revenue

*not a Branch, but a responsibility of the Department

TABLE DES MATIÈRES

Organigramme 1
Introduction 2
Mission du ministère de la Justice 2
Rôle du procureur général et ministre de la Justice 3
Plan directeur 3

DIVISION DU PROCUREUR GÉNÉRAL
Direction des services juridiques 5
Direction des poursuites publiques 7
Direction de la réforme du droit 9
Aide juridique* 11

DIVISION DES SERVICES AUX TRIBUNAUX
Administration des tribunaux judiciaires 13
Cour d'appel 14
Cour du Banc de la Reine 14
Cour des successions du Nouveau-Brunswick 15
Cour provinciale du Nouveau-Brunswick

DIVISION DES SERVICES À LA JUSTICE
Direction des services à la consommation 20
Direction du médiateur des loyers 21
Direction des caisses populaires et des coopératives 22
Direction des affaires corporatives et fiduciaires 24
Direction des assurances 25
Direction de l'administration des valeurs mobilières 27
Commissaire consultatif de l'expropriation* 28

DIVISION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
Direction du service des ressources humaines 29
Direction des services financiers 29
Direction des services ministériels 30

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA PLANIFICATION 31

ANNEXES
I Lois relevant de la compétence du ministère de la Justice
II Recettes et dépenses

* N'est pas une direction, mais relève du Ministère

Organizational Chart
1989-90
Organigramme

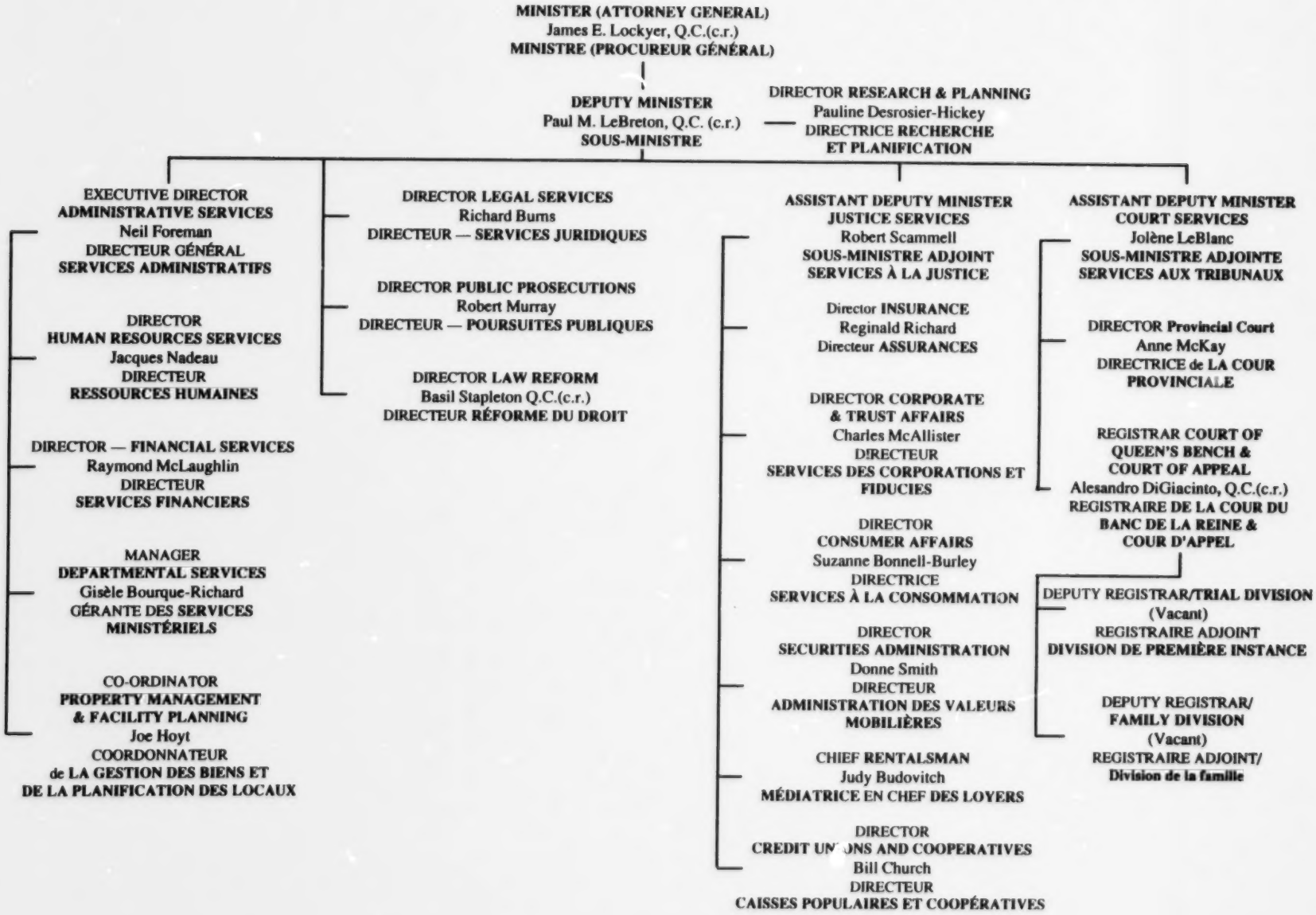

Introduction

The Annual Report of the Department of Justice for the fiscal year 1989-90 reflects several organizational and administrative changes implemented during the year. Major among these was the creation of a separate division for Court Services, which was formerly part of the Justice Services Division of the Department. The purpose of this restructuring was to permit the Department to give greater focus to the regulation of financial institutions, a responsibility of the Justice Services Division, as well as allow more attention to court services issues. The restructuring resulted in the appointment of an Assistant Deputy Minister for the Court Services Division.

On April 1, 1989, the Registry Branch of Justice Services Division moved from the Department to the newly-created New Brunswick Geographic Information Corporation. This move is part of a government-wide effort to streamline geographic information services. On the same date responsibility for the administration of the *Security Frauds Prevention Act (Securities Act)* was transferred from the Minister of Transportation to the Department of Justice which has established a Securities Administration Branch within its Justice Services Division.

Responsibilities of the Minister of Justice and the Attorney General are included in the mandate of the Department of Justice. The jurisdiction of the Minister of Justice encompasses court services, consumer affairs, corporate and trust affairs, provincial insurance services, securities administration, credit unions and cooperatives, rentalsman and legislated assignments relating to these areas.

The Attorney General acts as the first law officer of the Crown. Accordingly, the Attorney General Division of the Department of Justice is responsible for public prosecutions, legal services for all agencies and departments of Government, legal drafting and law reform.

This volume outlines briefly the activities and major events in those areas within the mandate of the dual portfolio of Minister of Justice and Attorney General.

Mandate of the Department of Justice

The mandate of the Department of Justice is to ensure the impartial administration of justice and to ensure protection of the public interest through the dual offices of the Attorney General and Minister of Justice.

To carry out its mandate, the Department is organized into four main functional divisions as well as the Research and Planning Branch: Attorney General, Court Services, Justice Services and Administration. Each division is made up of branches with operational responsibility for special programs and services. At times, the administration of justice requires the joint effort and cooperation of several branches, each contributing its own expertise to attain common objectives.

Introduction

Le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice 1989-1990 fait état de plusieurs changements organisationnels et administratifs survenus au cours de l'année. Le plus important de ces changements était la création d'une nouvelle division, la Division des services aux tribunaux; jusque-là, les services aux tribunaux relevaient de la Division des services à la justice du Ministère. L'objet de cette réorganisation était de permettre au Ministère de s'attacher davantage à la réglementation des institutions financières, responsabilité qui relève de la Division des services à la justice, et d'accorder une plus grande attention aux questions relatives aux services aux tribunaux judiciaires. Cette réorganisation s'est soldée par la nomination d'une sous-ministre adjointe chargée des services aux tribunaux judiciaires.

Le 1er avril 1989, la Direction de l'enregistrement, qui relevait de la Division des services à la justice, a été transférée du Ministère à la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick nouvellement créée. Cette mesure faisait partie de l'effort d'ensemble du gouvernement visant à simplifier les services d'information géographique. Ce même jour, la responsabilité de l'administration de la *Loi sur la protection contre les fraudes en matière de valeurs* (*Loi sur les valeurs*) a été transférée du ministre des Transports au ministère de la Justice, qui a établi une Direction de l'administration des valeurs mobilières au sein de sa Division des services à la justice.

Le mandat du ministère de la Justice recouvre les fonctions du ministre de la Justice et du procureur général. La compétence du ministre de la Justice comprend les services aux tribunaux judiciaires, les services à la consommation, les affaires corporatives et fiduciaires, le secteur des assurances dans la province, l'administration des valeurs mobilières, les caisses populaires et les coopératives, les services du médiateur des loyers et les fonctions connexes prévues par la loi.

Le procureur général agit à titre de premier conseiller juridique de la Couronne. En conséquence, la Division du procureur général du ministère de la Justice est chargée des poursuites publiques, des services juridiques offerts à tous les organismes et ministères du gouvernement, de la rédaction législative et de la réforme du droit.

Ce rapport décrit brièvement les activités et les points saillants des services qui relèvent du double portefeuille du ministre de la Justice et procureur général.

Mission du ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a pour mission d'assurer l'administration impartiale de la justice et la protection de l'intérêt public par le double portefeuille du procureur général et ministre de la Justice.

Pour s'acquitter de cette mission, le Ministère compte quatre grandes divisions fonctionnelles en plus de la Direction de la recherche et de la planification : la Division du procureur général, la Division des services aux tribunaux, la Division

Roles and Functions of the Attorney General and Minister of Justice

The *Executive Council Act* of New Brunswick empowers the Lieutenant Governor to appoint from among the members of the Executive Council an Attorney General who must also be Minister of Justice for the Province.

This dual role encompasses a variety of functions. The Attorney General of the Province, as the first law officer of the Crown, holds one of the original offices of the former British colony. This role now has more than two hundred years of history. However, many of the duties of the Minister of Justice, which are assigned by statute or executive act, are of relatively recent origin.

The Attorney General is entrusted with the responsibility:

- to represent the Crown in matters of civil litigation;
- to provide legal services to all government departments and agencies;
- to represent the Crown where public rights of concern to the Provincial Government are being questioned;
- to administer criminal justice in the province, and to prosecute all offences under the *Criminal Code* of Canada, and the statutes of New Brunswick;
- to provide advice to the Government on proposed legislation, to carry out studies for the reform of law, and to provide legislative drafting service for the Government.

The Minister of Justice is entrusted with the following duties:

- to administer court services;
- to administer corporate and trust affairs and to regulate trust companies;
- to regulate the insurance industry;
- to regulate the securities industry;
- to administer and regulate co-operatives and credit unions and to administer consumer affairs and the rentalsman's office.;
- to co-ordinate the research, planning and evaluation of all aspects of the administration of justice in the province.

Strategic Direction

During 1989-90 the Department continued its efforts to strengthen existing programs and to develop new ones to serve the current needs of citizens. The strategic direction of the Department is expressed in the goals outlined below which are reviewed and updated annually.

des services à la justice et la Division des services administratifs. Chaque division comprend plusieurs directions assumant chacune la responsabilité de programmes et de services particuliers. Il arrive que l'administration de la justice exige la collaboration de plusieurs directions qui joignent leurs efforts, chacune dans son domaine de compétence, pour la réalisation d'objectifs communs.

Rôle du procureur général et ministre de la Justice

La *Loi sur le Conseil exécutif* du Nouveau-Brunswick habilite le lieutenant-gouverneur à désigner parmi les membres du Conseil exécutif un procureur général qui sera également ministre de la Justice de la province.

Ce double rôle englobe diverses responsabilités. En sa qualité de premier conseiller juridique de la Couronne, le procureur général de la province assume une fonction qui remonte au début de la colonie britannique, il y a plus de deux cents ans. Par contre, un bon nombre de ses responsabilités de ministre de la Justice, qui lui sont conférées par des lois ou des décrets, sont assez récentes.

Le mandat du procureur général est le suivant :

- représenter la Couronne dans les instances civiles;
- fournir des services juridiques à tous les ministères et organismes du gouvernement;
- représenter la Couronne lorsque des droits d'intérêt public qui concernent le gouvernement provincial sont en cause;
- administrer la justice en matière criminelle dans la province et poursuivre tous les auteurs d'infractions au *Code criminel* du Canada et à la législation du Nouveau-Brunswick;
- conseiller le gouvernement sur les propositions législatives, effectuer des études de réforme du droit et fournir des services de rédaction législative au gouvernement.

Le ministre de la Justice a le mandat suivant :

- administrer les services aux tribunaux ;
- administrer les affaires corporatives et fiduciaires et réglementer les compagnies de fiducie;
- réglementer l'industrie des assurances;
- réglementer l'industrie des valeurs;
- administrer et réglementer les coopératives ainsi que les caisses populaires et administrer les services à la consommation et les bureaux du médiateur des loyers;
- coordonner la recherche, la planification et l'évaluation de tous les aspects de l'administration de la justice dans la province.

Plan directeur

Au cours de l'exercice 1989-1990, le Ministère a poursuivi ses efforts en vue de renforcer les programmes existants et d'élaborer de nouveaux programmes destinés à répondre aux besoins courants des citoyens. Le plan directeur du Ministère

Effectiveness and Quality of Services
To ensure continued emphasis is placed on maintaining quality, effectiveness and timeliness of all services and programs provided.

Effective Communication
To improve communications within the Department, with other government departments and with the public.

Orderly Separation of Departmental Responsibilities
To ensure the orderly separation of the Departments of Justice and Solicitor General.

Management of Human Resources
To assess staffing requirements in the Department to ensure productivity and optimal use of human resources.

Official Languages
To continue to enhance the delivery of all justice programs in both official languages.

Legal Services
To enhance the Department's provision of legal services to the Government.

Legal Research
To enhance the Department's legal research function within the Government.

Hate Propaganda
To co-ordinate government efforts to combat hate propaganda.

Public Prosecutions
To examine the current structure of the office of Director of Public Prosecutions and to recommend, if necessary, proposals for reform in keeping with the need to ensure fairness and impartiality in the administration of criminal justice.

Financial Institutions
To develop an effective structure for the regulation of financial institutions.

Courts and Judiciary
To enhance the overall administration of the courts in the province and address issues relating to the judiciary.

Family Law
To ensure continued quality response to Family Law issues.

Representation of Women
To achieve a 20 per cent minimum representation of women in all occupational categories by 1991-1992.

est formulé dans les objectifs exposés ci-dessous, qui sont revus et mis à jour chaque année.

Efficacité et qualité des services
Pour assurer que l'on continue à insister sur des services et des programmes qui sont efficaces, opportuns et de qualité.

Efficacité de la communication
Améliorer la communication au sein du Ministère, ainsi qu'avec les autres ministères du gouvernement et le public.

Division ordonnée des responsabilités ministérielles
Veiller à ce que la division des responsabilités entre le ministère de la Justice et du Procureur général, d'une part, et celui du Solliciteur général, d'autre part, se fasse de façon ordonnée.

Gestion des ressources humaines
Évaluer les besoins du Ministère en personnel, pour assurer la productivité et l'utilisation optimale des ressources humaines.

Langues officielles
Continuer à améliorer la prestation de tous les programmes du ministère de la Justice dans les deux langues officielles.

Services juridiques
Améliorer la prestation des services juridiques au gouvernement.

Recherche juridique
Améliorer la fonction de recherche juridique du Ministère au sein du gouvernement.

Propagande haineuse
Coordonner les efforts du gouvernement pour combattre la propagande haineuse.

Poursuites publiques
Examiner la structure actuelle du poste de directeur des Poursuites publiques et recommander, au besoin, les réformes à introduire pour assurer l'équité et l'impartialité voulues dans l'administration de la justice en matière criminelle.

Institutions financières
Établir une structure efficace pour la réglementation des établissements financiers.

Tribunaux judiciaires et la magistrature
Améliorer l'administration générale des tribunaux judiciaires de la province et régler les questions relatives à la magistrature.

Droit de la famille
Continuer à assurer de bons services dans les questions touchant le droit de la famille.

Proportion de personnel féminin
Assurer aux femmes une représentation de 20 pour cent au moins dans toutes les catégories d'emploi d'ici 1991-1992.

Attorney General Division/Division du procureur général

This Division includes: Legal Services Branch; Public Prosecutions Branch; Law Reform Branch; and responsibility for Legal Aid.

Legal Services Branch

The Legal Services Branch is the Government's full service law firm providing legal advice and representation to all Government departments and agencies, together with representing the Attorney General in matters of civil and constitutional litigation. The Branch combines legal expertise in various areas of practice, including administrative law, business, corporate, commercial and advocacy law, educational, environmental and health law, financial services and insolvency, labour and employment law, natural resources law, transportation and taxation law. Among the services provided are:

- civil legal advice and services;
- preparation of highly complex commercial documentation;
- legal advice on constitutional matters and on the *Charter of Rights and Freedoms*;
- legal advice and opinions respecting the development of legislation and regulations;
- civil and constitutional litigation, representing the Government in cases before the Courts, boards and tribunals;
- legal advice as to Crown liability as a result of Government programs and activities;
- with the Public Prosecutions Branch, advice to government on quasi-criminal matters under various provincial statutes. Constitutional advice to the Public Prosecutions Branch in criminal matters in which Charter issues have been raised;
- legal research on selected topics;
- participation in federal-provincial negotiations and agreements.

Highlights

Litigation

• In the area of labour law, the Legal Services Branch represented the Board of Management in 160 adjudications and Public Service Labour Relations Board hearings in the fiscal year ending March 31, 1990. During this period the Branch successfully intervened on behalf of the Board of Management to curtail illegal strikes at two major public institutions.

• The Branch also represented government departments before various administrative boards and tribunals including the Regional Assessment Review Boards, the Liquor Licensing Board and the Employment Standards Tribunal. In one case before the Employment Standards Tribunal, the Branch successfully defended

La Division du procureur général comprend la Direction des services juridiques, la Direction des poursuites publiques et la Direction de la réforme du droit; elle assume également la responsabilité de l'Aide juridique.

Direction des services juridiques

La Direction des services juridiques est le service du contentieux du gouvernement fournissant des services de consultation et de représentation juridiques à tous les ministères et organismes du gouvernement; elle représente également le procureur général dans les poursuites en matières civiles et constitutionnelles. La Direction réunit des compétences juridiques dans divers domaines du droit, y compris le droit administratif, le droit des affaires, le droit des corporations, le droit commercial, le droit de l'éducation, le droit de l'environnement, le droit de la santé, les services financiers et l'insolvabilité, le droit du travail et de l'emploi, le droit des ressources naturelles, le droit du transport, le droit fiscal et la responsabilité du contentieux civil. Elle offre notamment les services suivants :

- conseils et services juridiques en matière civile;
- préparation de documents commerciaux très complexes;
- conseils juridiques sur des questions constitutionnelles et sur la *Charte des droits et libertés;*
- conseils et avis juridiques sur l'élaboration des lois et des règlements;
- représentation du gouvernement dans les causes entendues par les cours, les commissions et les tribunaux administratifs, en matière civile et constitutionnelle;
- conseils juridiques sur la responsabilité civile de la Couronne découlant des programmes et des activités du gouvernement;
- en collaboration avec la Direction des poursuites publiques, conseils au gouvernement sur des affaires quasi criminelles sous le régime de diverses lois provinciales. Conseils à la Direction des poursuites publiques en matière constitutionnelle, sur des points litigieux concernant la *Charte des droits et libertés* soulevés dans des poursuites criminelles;
- recherches juridiques sur des sujets particuliers;
- participation aux négociations et aux accords entre le fédéral et la province.

Faits saillants

Affaires portées devant des tribunaux

• En matière du droit du travail, la Direction des services juridiques a représenté le Conseil de gestion dans 160 audiences devant la Commission des relations de travail dans les services publics et arbitrages au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1990. Au cours de cette période, la Direction est intervenue avec succès au nom du Conseil de gestion pour mettre fin aux grèves illégales dans deux grandes institutions publiques.

the Province against claims by a number of seasonal workers who claimed that they had been wrongfully dismissed from their employment.

• The Branch was involved in litigation in the Supreme Court of Canada, the Federal Court of Canada, the Court of Queen's Bench and the Provincial Court of New Brunswick.

• **In the Supreme Court of Canada**, important interventions included cases involving the issue of minority language education rights, legislating in both official languages, police random stops, freedom of expression and hate propaganda, federal job creation programs and provincial wage laws and whether or not a province should be given priority over other creditors under the *Bankruptcy Act*.

• **In the Court of Appeal** significant issues affecting the Crown were dealt with including:

- an expropriation claim requesting the Court to increase the quantum of compensation awarded at trial – the appeal was dismissed;
- an appeal requesting the Court to question the jurisdiction of a board of inquiry established under the *Human Rights Act* to deal with a complaint made under the Act – the appeal was dismissed;
- appeals involving the language used in issuing a summons, of documentary evidence and language of trial.

• **In the Court of Queen's Bench**, the Branch was involved in significant cases, some of which included actions:

- claiming injunctive relief to restrain the Crown from conducting a mortgage sale;
- claiming damages for wrongful dismissal;
- claiming compensation under the *Mining Act* where it was alleged that the Crown officials misapplied the Act and Regulations;
- claiming a declaration under the *Charter of Rights and Freedoms* that linguistic rights had been violated in a motor vehicle prosecution;
- claiming injunctive relief to restrain the operation of a gravel pit in contravention of the *Community Planning Act*; and
- claiming damages for malicious prosecution and false arrest arising out of an unsuccessful prosecution under the *Criminal Code* of Canada.

• **In the Federal Court of Canada**, the Attorney General intervened in a case where New Brunswick residents involved in the fishing industry claimed that they had been discriminated against by Federal officials in the administration of the *Unemployment Insurance Act*, because they had been denied unemployment insurance benefits under the Act.

• La Direction a également représenté différents ministères devant divers commissions et tribunaux administratifs, notamment les commissions régionales de révision des évaluations, la Commission des licences et permis d'alcool et le Tribunal des normes d'emploi. Dans un cas devant le Tribunal des normes d'emploi, la Direction a défendu avec succès la province contre les demandes d'un certain nombre de travailleurs saisonniers qui prétendaient avoir été injustement licenciés de leur emploi.

• La Direction est intervenue dans des causes entendues par la Cour suprême du Canada, la Cour fédérale du Canada, la Cour du Banc de la Reine et la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick.

• **Devant la Cour suprême du Canada**, les interventions importantes portaient notamment sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité, l'obligation de légiférer dans les deux langues officielles, l'interpellation au hasard par les policiers, la liberté d'expression et la propagande haineuse, les programmes fédéraux de création d'emplois et les lois provinciales en matière de salaire, ainsi que sur la question de savoir si une province devait prendre rang avant d'autres créanciers au titre de la *Loi sur la faillite*.

• **Devant la Cour d'appel**, les interventions ont porté sur des questions touchant la Couronne, notamment :

- un appel interjeté en vue d'augmenter l'indemnité accordée au procès dans le cas d'une expropriation; l'appel a été rejeté;
- un appel demandant à la Cour de mettre en cause la compétence d'une commission d'enquête établie sous le régime de la *Loi sur les droits de la personne* de connaître d'une plainte déposée au titre de cette loi; l'appel a été rejeté;
- des appels portant sur la langue utilisée dans la délivrance d'une sommation, dans la preuve documentaire et la langue des procès.

• **Devant la Cour du Banc de la Reine**, la Direction est intervenue dans certaines causes importantes, dont les suivantes :

- demande d'injonction visant à interdire à la Couronne d'effectuer une vente hypothécaire;
- demande de dommages-intérêts pour congédiement injustifié;
- demande d'indemnisation au titre de la *Loi sur les mines* fondée sur la prétention selon laquelle les fonctionnaires avaient mal appliqué la loi et le règlement;
- demande de déclaration au titre de la *Charte canadienne des droits et libertés* selon laquelle les droits linguistiques avaient été violés dans une poursuite ayant trait aux véhicules à moteur;
- demande d'injonction visant à interdire l'exploitation d'une carrière en violation de la *Loi sur l'urbanisme;*
- demande de dommages-intérêts pour poursuite malveillante et arrestation illégale résultant d'une poursuite intentée au titre du *Code criminel* du Canada et rejetée.

• **In the Provincial Court**, the Attorney General was successful in having a prosecution instituted against the Department of Transportation under the Federal *Fisheries Act* dismissed.

Nonlitigation

In nonlitigation matters, the Branch provided advice on several significant issues, some of which included:

- creation of the New Brunswick Geographic Information Corporation;
- VIA rail decision to reduce passenger rail service;
- preparation of security documentation to facilitate the implementation of various government job creation initiatives;
- preparation of the proposal for the establishment of the Sussex Woodfired Power Plant;
- legal drafting of the New Brunswick Companion Resolution to the 1987 Constitutional Amendment.

Other Matters

• The Branch completed its first full year of operation of the Legal Activity Tracking System (LAT) to record work performed for client departments.

• The Branch has expanded the data base of the automated Legal Opinion Information System (LOIS) and the Legal Arbitration Retrieval System (LARS) implemented in 1988-89. Once the data base has been established it will be a valuable research tool for the Branch in providing legal advice and representation to client departments, boards and agencies.

Public Prosecutions Branch

The Public Prosecutions Branch presents the Crown's case in the prosecution of criminal offences under the *Criminal Code* of Canada, the *Young Offenders Act*, and other federal and provincial statutes, in all courts in the province and in the Supreme Court of Canada.

In addition to appearing in cases of family maintenance enforcement and custody orders, the Branch prosecutes family violence cases, violations under the *Liquor Control Act*, the *Motor Vehicle Act*, the *Fish and Wildlife Act*, and other public statutes. It provides advice and guidance in investigations and prosecutions to law enforcement officers in the province and participates in the development and implementation of criminal law policies.

The central office provides legal advice to the Attorney General and Deputy Attorney General in matters regarding the administration and enforcement of criminal justice in the province. Specific responsibilities within the central unit include the supervision of

• **Devant la Cour fédérale du Canada**, le procureur général est intervenu dans une cause où des résidents du Nouveau-Brunswick travaillant dans le secteur de la pêche prétendaient avoir été l'objet de discrimination par les fonctionnaires fédéraux dans l'application de la *Loi sur l'assurance-chômage* parce que les prestations d'assurance-chômage leur avaient été refusées.

• **Devant la Cour provinciale**, le procureur général a réussi à faire rejeter une poursuite contre le ministère des Transports au titre de la *Loi sur les pêches* du fédéral.

Affaires non portées devant les tribunaux

La Direction a fourni des services de consultation sur plusieurs questions importantes qui n'ont pas été portées devant les tribunaux. Elle a notamment fourni des services de consultation juridique à l'égard de :

- la création de la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick;
- la décision de Via-Rail de réduire son service de transport de passagers;
- la préparation de documents portant garantie et visant à faciliter la mise en oeuvre de plusieurs programmes gouvernementaux de création d'emplois;
- la préparation de la proposition visant à établir la centrale aux déchets de bois de Sussex;
- la rédaction juridique de la résolution du Nouveau-Brunswick accompagnant la Modification constitutionnelle de 1987.

Autres questions

• La Direction a terminé son premier exercice complet d'application du Système de repérage des activités juridiques utilisé pour enregistrer le travail exécuté pour les ministères clients.

• La Direction a étendu la base des données du Système de repérage d'avis juridiques (SRAJ) et le Système de recherches documentaires sur les arbitrages juridiques qui ont été mis en application en 1988-1989. Dès que la base des données sera constituée, elle deviendra pour la Direction un outil de recherche inestimable pour ce qui est des services de consultation juridique et de représentation qu'elle offre aux ministères, commissions, tribunaux et organismes clients.

Direction des poursuites publiques

La Direction des poursuites publiques représente la Couronne dans les poursuites criminelles contre les auteurs d'infractions au *Code criminel* du Canada, à la *Loi sur les jeunes* contrevenants et aux autres lois fédérales et provinciales, dans toutes les cours de la province ainsi qu'à la Cour suprême du Canada.

En plus de comparaître dans les causes traitant de l'exécution des ordonnances d'entretien et de garde en matière de droit

commercial crime prosecutions, family law matters, quasi-criminal prosecutions under provincial statutes and criminal appeal cases involving the *Charter of Rights and Freedoms*. The unit handles complaints of alleged criminal conduct against the police, and other law enforcement personnel. The processing of wiretap applications, prosecutions referred to them because of possible conflict of interest and certain appeals before the Court of Appeal of New Brunswick and the Supreme Court of Canada fall within the mandate of this unit.

The 15 local offices advise police in determining whether prosecution is justified. When charges proceed to trial, the Crown prosecutors in these offices are responsible for conducting prosecutions and related litigation in their areas.

Highlights

- During the fiscal year, 2,584 young persons were charged with 4,409 offences under the *Young Offenders Act*. Fifty-eight per cent of the charges disposed of involved sixteen and seventeen year-old persons.

- Twelve homicide prosecutions were initiated during the fiscal year and a further six homicide investigations were initiated and are outstanding.

- The report entitled "Reform of the Machinery of Public Prosecutions" was tabled in the New Brunswick Legislature and referred to the Law Amendments Committee for further study.

- An escaped killer was captured after six months at large and committed to stand trial on charges relating to the escape.

- Four conspirators were sentenced to maximum terms of 10 years imprisonment following their convictions for plotting to break two Columbian drug traffickers out of the York County Gaol. A fifth individual pled not guilty and was committed to stand trial in March 1990.

- The Branch participated in a federal-provincial committee mandated to analyse the legal issues and practical implications, including costs of implementing, the restitution provisions in Bill C-89 which contain *Criminal Code* amendments re: crime victims initiatives.

- The Court of Appeal confirmed the authority of a provincial court judge to issue a search warrant for the seizure of news media video footage relevant to a criminal investigation, which action was alleged to have violated freedom of the press.

- The Court of Appeal heard argument and reserved decision in a case involving an issue of the jurisdiction of a judge of the Court of Queen's Bench to review a pre-trial decision rendered by a judge of the Provincial Court.

de la famille, la Direction intente des poursuites dans les cas de violence au foyer ainsi que de violations à la *Loi sur la réglementation des alcools*, à la *Loi sur les véhicules à moteur*, à la *Loi sur la pêche sportive et la chasse* et aux autres lois d'intérêt public. Elle conseille et guide les agents d'application de la loi de la province, en matière d'enquêtes et de poursuites, et participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre de lignes directrices relatives au droit criminel.

Le bureau central fournit des conseils juridiques au procureur général et au procureur général adjoint sur les questions concernant l'administration et l'application de la justice criminelle dans la province. Il est chargé en particulier de superviser les poursuites criminelles en matière commerciale, les questions de droit de la famille, les poursuites quasi criminelles en vertu de lois provinciales et les appels en matière criminelle touchant la *Charte des droits et libertés*. Il s'occupe des plaintes invoquant une conduite criminelle, portées contre des policiers ou d'autres agents d'application de la loi. Il est également chargé des demandes d'autorisation d'écoute électronique, de poursuites qui lui sont renvoyées pour éviter les conflits d'intérêt possibles, ainsi que de certains appels interjetés devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick et la Cour suprême du Canada.

Les quinze bureaux régionaux conseillent la police sur l'opportunité des poursuites. Lorsque les inculpations donnent lieu à un procès, le procureur de la Couronne régional est chargé de diriger les poursuites et les instances qui s'y rapportent.

Faits saillants

- Au cours de l'exercice, 2 584 adolescents ont été inculpés de 4 409 infractions sous le régime de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Cinquante-huit pour cent des inculpations jugées visaient des adolescents de seize ou dix-sept ans.

- Douze poursuites portant sur des homicides ont été engagées au cours de l'exercice et six autres enquêtes d'homicide qui ont été entamées demeurent ouvertes.

- Le rapport intitulé "La réforme du système des poursuites publiques" a été déposé devant la Législature du Nouveau-Brunswick et renvoyé au Comité de modification des lois en vue d'une étude complémentaire.

- Un meurtrier évadé a été capturé après six mois en liberté et renvoyé pour subir son procès pour évasion.

- Chacun des quatre conspirateurs a reçu la peine maximale d'emprisonnement de dix ans par suite de sa condamnation pour complot visant à faire évader deux Colombiens trafiquants de stupéfiants de la prison du comté de York. Une cinquième personne a plaidé non coupable et a été renvoyée pour subir son procès en mars 1990.

- La Direction a participé à un comité fédéral-provincial chargé d'analyser les problèmes juridiques et les conséquences pratiques, notamment les coûts de mise en oeuvre, les dispositions restitutoires du projet de loi C-89 comportant des modifications au *Code criminel* ayant trait aux initiatives des victimes d'actes criminels.

- La Cour d'appel a confirmé le pouvoir d'un juge de la Cour provinciale de délivrer un mandat de perquisition pour la

• There were conflicting decisions rendered by the Court of Queen's Bench on an issue involving language rights and the interpretation of sections 19 and 20 of the *Charter of Rights*.

• As part of an initiative commenced by the Interdepartmental Committee on Family Violence, Public Prosecutions co-chaired a working group jointly with the Department of the Solicitor General which developed Woman Abuse Protocols.

• The Branch is represented on a five-person subcommittee of the Federal/Provincial Family Law Committee which will begin to study options for the establishment of quantitative child support guidelines by the federal and provincial governments in maintenance legislation throughout the country. This project is aimed at obtaining higher support awards for children which will take into consideration the actual cost of raising children.

Law Reform Branch

This Branch provides a central legislative drafting service to Government departments and agencies, conducts legal research, coordinates the translation of documents for the Department, creates and updates data bases of public statutes and regulations and provides a public legal education service. The Legal Research, Translation, and Computerization Section conducts computer searches on request; researches legislative initiatives nation-wide; and provides legal advice for the Clerk of the Executive Council on Cabinet agenda items. The legal research function includes the on- going review of common law and statute law to identify areas in need of reform, in particular where they are not in conformity with the *Charter of Rights and Freedoms*.

The Legislative Drafting Section prepares, in both official languages, all Bills in the Government's legislative program, and all regulations under the public Statutes of New Brunswick. This section also includes the Office of the Registrar of Regulations which registers all regulations coming under the *Regulations Act*.

Public Legal Education and Information Service for New Brunswick (PLEIS-NB) was established in the Law Reform Branch in 1989 on a pilot project basis. Jointly funded by the provincial and federal Departments of Justice and the N.B. Law Foundation, its purpose is to provide a variety of services designed to make the public more aware of their legal rights and obligations.

During the year, the Branch established a French Language Services Section under the Associate Legislative Counsel. This section provides advice and support services to the other sections.

saisie d'une bande vidéo produite par un service de nouvelles et se rapportant directement à une enquête criminelle, le service de nouvelles prétendant que la saisie violait la liberté de presse.

• La Cour d'appel a entendu les arguments des parties dans une cause portant sur la compétence d'un juge de la Cour du Banc de la Reine de réviser une décision rendue par un juge de la Cour provinciale préalablement au procès; la Cour d'appel a pris l'affaire en délibéré.

• Des décisions contradictoires ont été rendues par la Cour du Banc de la Reine sur la question des droits linguistiques et de l'interprétation des articles 19 et 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

• Dans le cadre du travail entrepris par le Comité interministériel sur la violence familiale, la Direction des poursuites publiques a coprésidé avec le ministère du Solliciteur général un groupe de travail qui a élaboré des protocoles relatifs aux femmes victimes de mauvais traitements.

• La Direction est représentée au sein d'un sous-comité (composé de cinq personnes) du Comité fédéral-provincial sur le droit de la famille. Ce sous-comité entreprendra l'étude des options relatives à l'établissement de lignes directrices guidant les gouvernements fédéral et provinciaux dans leur législation concernant le montant à accorder en matière de soutien des enfants. L'objet de ce projet est de faire en sorte que soient accordés pour les enfants des montants plus élevés qui tiennent compte de ce qu'il en coûte réellement pour élever des enfants.

Direction de la réforme du droit

Cette direction fournit un service central de rédaction législative aux ministères et organismes gouvernementaux, effectue des recherches juridiques, coordonne la traduction de documents juridiques pour le Ministère, crée et met à jour des bases de données sur les lois et règlements d'intérêt public et assure un service d'éducation juridique à l'intention du public. Les sections de la recherche juridique, de la traduction et de l'informatique juridiques effectuent des recherches informatisées, sur demande; elles font des recherches sur les initiatives législatives dans tout le Canada ; elles donnent des conseils juridiques au greffier du Conseil exécutif, sur les questions à l'ordre du jour du Cabinet. Les recherches juridiques effectuées incluent l'examen continuel de la common law et de la législation, pour déterminer les points qui doivent faire l'objet d'une réforme, surtout s'ils ne sont pas conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La Section de la rédaction législative rédige, dans les deux langues officielles, tous les projets de loi du programme législatif du gouvernement et tous les règlements établis en vertu des lois d'intérêt public du Nouveau-Brunswick. Cette section comprend aussi le Bureau du registraire des règlements, où sont enregistrés tous les règlements qui tombent sous le régime de la *Loi sur les règlements*.

Le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) a été établi au sein de la Di-

Highlights

Internal Service

• Legislation: The 67 bills drafted in the Legislative Drafting Section and introduced during the 1989 session included the *Clean Water Act*, the *Mental Health Commission of New Brunswick Act*, the *New Brunswick Geographic Information Corporation Act* and the *Vocational Rehabilitation of Disabled Persons Act.* The 199 regulations drafted and enacted included the *Commercial Vehicle Drivers Hours of Service Regulation – Motor Vehicle Act*, the *General Regulation – Occupational Health and Safety Act*, the *Shore Area Designation Regulation – Quarriable Substances Act*, the *General Regulation– Transportation of Dangerous Goods Act*, the *Posting of Signs on Land Regulation – Fish and Wildlife Act*, the *Prohibition of Motor Vehicles Regulation – Trespass Act*, and the *Advertising of Liquor Regulation – Liquor Control Act.*

• Legal Research – Major research projects undertaken or completed during the year include those in relation to: credit unions legislation, securities legislation, personal property security legislation, family law, succession law and administrative tribunals. A task force for review of the *Right to Information Act* was established under the direction of the Branch.

• Translation: For the fiscal year 1989-1990 the Branch received 313 requests for translation from French to English or English to French, of which approximately 79 were legal translations. With the existing staff the section provides or obtains translation of legal documents for its own Department only

External Service

• Participation in the Uniform Law Conference of Canada, the Law Reform Conference of Canada, the Canadian Legal Information Centre and the National Program for the Administration of Justice in the Two Official Languages (PAJLO).

• Participation in a workshop for the New Brunswick media to explain the criminal prosecution process.

• Delivery of the Legislative Drafting Segment of the Bar Admission Course.

rection de la réforme du droit en 1989 comme projet-pilote. Financé conjointement par les ministères provincial et fédéral de la Justice et la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick, la mission de ce service est d'offrir divers services conçus pour mieux sensibiliser le public à ses droits et obligations juridiques.

Au cours de l'année, la Direction a établi la Section des services en langue française sous la direction du conseiller législatif associé. Cette section offre des conseils et des services de soutien aux autres sections.

Faits saillants

Activités internes

• Mesures législatives : Les 67 projets de loi rédigés par la Section de rédaction législative et présentés durant la session de 1989 comprenaient la *Loi sur l'assainissement de l'eau*, la *Loi sur la Commission de la santé mentale* , la *Loi sur la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick* et la *Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées.* Les 199 règlements rédigés et édictés comprenaient le *Règlement sur les heures de service des conducteurs de véhicules utilitaires - Loi sur les véhicules à moteur*, le *Règlement général - Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, le *Règlement sur la désignation des zones riveraines - Loi sur l'exploitation des carrières*, le *Règlement général - Loi sur le transport des marchandises dangereuses*, le *Règlement sur la pose de panneaux sur les terres - Loi sur la pêche sportive et la chasse*, le *Règlement sur l'interdiction des véhicules à moteur - Loi sur les actes d'intrusion*, et le *Règlement sur la publicité des boissons alcooliques - Loi sur la réglementation des alcools.*

• Recherche juridique : Les principaux projets de recherche juridique entrepris et terminés au cours de l'exercice avaient notamment trait à ce qui suit : le droit de la famille, le droit des successions, les tribunaux administratifs et la législation en matière des caisses populaires, des valeurs, et des sûretés relatives aux biens personnels. Un groupe de travail chargé d'examiner la *Loi sur le droit à l'information* a été établi et relève de la Direction de la réforme du droit.

• Traduction : Pour l'exercice 1989-1990, la Direction a reçu 313 demandes de traduction du français à l'anglais ou de l'anglais au français, dont environ 79 traductions juridiques. Avec son effectif actuel, la Section fournit ou obtient des services de traduction de documents juridiques uniquement pour le Ministère.

Activités externes

• Participation à la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada, à la Conférence sur la réforme du droit au Canada, aux activités du Centre canadien d'information juridique et au Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO).

• Participation à un atelier pour les médias du Nouveau-Brunswick portant sur les procédures applicables aux poursuites criminelles.

• Enseignement du module du cours de préparation au barreau portant sur la rédaction législative.

Legal Aid

Legal Aid New Brunswick provides legal services for those residents of the province who could not otherwise afford the services of a lawyer. The Minister of Justice has general responsibility for the legal aid program that is administered by the Law Society of New Brunswick.

Application for assistance can be made at any of the eight regional legal aid offices maintained by the Law Society of New Brunswick. Eligibility is determined on the basis of legal merit and established financial criteria. Once a legal aid certificate is obtained, the recipient can retain any lawyer in that area who accepts legal aid cases. Duty Counsel are available in particular courts daily.

Legal Aid New Brunswick participates in a nation-wide cooperative agreement that allows legal services to be provided to non-resident applicants in New Brunswick and to New Brunswick residents who require legal services in another province.

Highlights

• During the fiscal year, duty counsel rendered assistance to 16,983 persons charged with offences. *Criminal Code* offenses amounted to 59.9 per cent of the total criminal legal aid; young offenders' offences amounted to 22.6 per cent of the workload. Out of a total of 2,299 applications for criminal legal aid in fiscal 1989-90, 1,869 applications were issued and 452 were refused.*

• Civil legal aid was abolished early in the 1988-89 fiscal year. However, the New Brunswick Law Foundation contributed $250,000 to a fund to provide assistance in family law matters in which physical violence existed and for cases in which the Province sought guardianship of children. This funding also allowed for the continuation of Duty Counsel in the Court of Queens Bench, Family Division. For 1989-90 the Law Foundation agreed to cost-share with the Province an expanded family law service with a budget of $500,000. The Foundation agreed to continue that arrangement for a further period of five years.

• Expenditures for legal aid in 1989-90 amounted to $1,606,684 in addition to the expenditures from the $500,000 fund established by the New Brunswick Law Foundation and the Province.

• The Criminal and Young Offender services of Legal Aid New Brunswick are cost shared by the Federal and Provincial Governments.

Aide juridique

L'Aide juridique du Nouveau-Brunswick fournit des services juridiques aux résidents de la province qui n'ont pas les moyens d'engager un avocat. Le ministre de la Justice a la responsabilité générale du programme d'aide juridique, qui est administré par le Barreau du Nouveau-Brunswick.

Les demandes d'aide juridique peuvent être faites à n'importe lequel des huit bureaux régionaux administrés par le Barreau du Nouveau-Brunswick. L'admissibilité des demandes est évaluée en fonction de leur mérite juridique et de certains critères financiers. Les personnes qui ont obtenu un certificat d'aide juridique peuvent retenir les services de tout avocat pratiquant dans la région et qui participe au programme. Des avocats de service sont disponibles chaque jour dans certaines cours.

L'Aide juridique du Nouveau-Brunswick participe à une entente nationale visant à fournir des services juridiques au Nouveau-Brunswick à des requérants d'autres provinces et à des requérants de la province qui ont besoin de services juridiques dans une autre province.

Faits saillants

• Au cours de l'exercice, les avocats de service ont prêté assistance à 16 983 personnes accusées d'infractions. Les infractions au *Code criminel* représentaient 59,9 pour cent des cas qui ont bénéficié d'une aide juridique dans des affaires criminelles; les infractions commises par des jeunes contrevenants constituaient 22,6 pour cent de la charge de travail. Sur un total de 2 299 demandes d'aide juridique en matière criminelle présentées pendant l'exercice 1989-1990, 1 869 ont donné lieu à la délivrance d'un certificat et 452 ont été refusées.*

• L'aide juridique en matière civile a été abolie au début de l'exercice 1988-1989. Néanmoins, la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick a fourni 250 000 $ à un fonds destiné à offrir une aide juridique en matière de droit de la famille dans les causes comportant de la violence physique et pour les causes dans lesquelles la province demande la tutelle des enfants. Ces fonds ont aussi permis le maintien des avocats de service au niveau de la Cour du Banc de la Reine, Division de la famille . Pour l'exercice 1989-1990, la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick a convenu de partager avec la province le coût d'un service élargi en droit de la famille, dont le budget s'élève à 500 000 $. La Fondation a convenu de continuer cet arrangement pour cinq autres années.

• Les frais du programme d'aide juridique se sont élevés à 1 606 684 $ en 1989-1990, en plus des dépenses payées au moyen du fonds de 500 000 $ établi par la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick.

• Approximately 70 per cent of New Brunswick's lawyers participate in the program and by accepting lower fees, in effect, contribute up to 25 per cent of their fee-for-service to legal aid. This feature of the Legal Aid Tariff was removed on February 1, 1990.

**Applications refused and certificates issued do not equal total figure, as several applications were pending decision as of the end of the fiscal year.*

• Le coût des services d'aide juridique au Nouveau-Brunswick s'adressant aux adultes et aux jeunes contrevenants en matière criminelle est partagé entre les gouvernements fédéral et provincial.

• Environ 70 pour cent des avocats du Nouveau-Brunswick participent au programme; en acceptant de réduire leurs honoraires, ils fournissent à l'Aide juridique une contribution qui représente jusqu'à 25 pour cent de leurs honoraires. Cet aspect du tarif des honoraires en matière d'aide juridique a été aboli le 1er février 1990.

** Le nombre total de demandes ne correspond pas au total des demandes refusées et des certificats délivrés du fait que plusieurs demandes étaient encore à l'étude à la fin de l'exercice.*

Court Services Division/Division des services aux tribunaux

This Division includes the Office of the Registrar of the Court of Appeal and Court of Queen's Bench, the Trial Division Services Branch, the Family Division Services Branch and the Provincial Court Services Branch.

The Court Services Division was formerly part of the Justice Services Division of the Department. Restructuring occurred during the 1989-90 fiscal year which resulted in the creation of a separate Division within the Department for Court Services and the appointment of an Assistant Deputy Minister for this Division. This reflects the intent of the Department of Justice to place increased focus and priority on issues relating to the administration of court services.

This Division provides for the administration of all court services in both official languages in New Brunswick and liaises with the judiciary through the Chief Justice of New Brunswick, the Chief Justice of the Court of Queen's Bench and the Chief Judge of the Provincial Court.

The Province of New Brunswick has the responsibility for the constitution, maintenance and administration of all levels of courts in New Brunswick: the Court of Appeal, the Court of Queen's Bench, the Court of Divorce and Matrimonial Causes, the Probate Court and the Provincial Court.

The Court of Appeal is located in Fredericton. The Court of Queen's Bench has offices in eight judicial districts around the province. The Provincial Court has 14 permanent offices around the province. Both the Court of Queen's Bench and the Provincial Court also hear matters at satellite locations.

Court Administration

The Court of Appeal's administrative functions are performed by the Registrar and Deputy Registrars. Court of Queen's Bench administrative functions are performed by the Registrar and Deputy Registrars at Central Office and by 11 clerks and administrators located in eight judicial districts. Administrative duties in the Provincial Court are the responsibility of the Director of Provincial Court Services.

These individuals are responsible for the supervision of staff, court space, furnishings, equipment, information systems, control of exhibits and collection of fines and other revenues in their respective courts.

The Office of the Registrar is the registry for the Court of Appeal, and, in addition, is responsible for court reporting activities, processes all adoptions, acts as a registry office for bankruptcies, maintains a branch of

Cette division comprend : le bureau du registraire de la Cour d'appel et de la Cour du Banc de la Reine, la Direction des services à la Division de première instance, la Direction des services à la Division de la famille et la Direction des services à la Cour provinciale.

Jusqu'ici, la Division des services aux tribunaux faisait partie de la Division des services à la justice du Ministère. La réorganisation a eu lieu au cours de l'exercice 1989-1990. Il en est résulté la création au sein du Ministère d'une division distincte chargée des services aux tribunaux judiciaires et la nomination d'une sous-ministre adjointe pour cette division. Cette réorganisation traduit l'intention du ministère de la Justice d'accorder plus d'importance aux questions ayant trait à l'administration des services aux tribunaux judiciaires.

Cette division assume l'administration de tous les services aux tribunaux judiciaires du Nouveau-Brunswick dans les deux langues officielles; elle assure la liaison avec la magistrature par l'entremise du juge en chef du Nouveau-Brunswick, du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine et du juge en chef de la Cour provinciale.

La province est responsable de la constitution, du maintien et de l'administration des tribunaux judiciaires de tous les niveaux au Nouveau-Brunswick : la Cour d'appel, la Cour du Banc de la Reine, la Cour des divorces et des causes matrimoniales, la Cour des successions et la Cour provinciale.

La Cour d'appel a son siège à Fredericton. La Cour du Banc de la Reine a des sièges dans huit circonscriptions judiciaires, alors que la Cour provinciale a quatorze sièges permanents dans la province. La Cour du Banc de la Reine et la Cour provinciale peuvent également siéger ailleurs qu'à leurs sièges permanents.

Administration des tribunaux judiciaires

Les fonctions administratives de la Cour d'appel sont assurées par le registraire et les registraires adjoints. Celles de la Cour du Banc de la Reine sont assurées par le registraire et les registraires adjoints au bureau central et par onze greffiers et administrateurs répartis dans huit circonscriptions judiciaires. Les fonctions administratives de la Cour provinciale sont assurées par la directrice des Services à la Cour provinciale.

Ces fonctionnaires sont responsables de la supervision du personnel, des locaux des tribunaux judiciaires, du mobilier, du matériel, de l'informatisation, du contrôle des pièces à conviction et de la perception des amendes et d'autres sommes reçues par leur tribunal judiciaire respectif.

Le registraire tient greffe pour la Cour d'appel; en outre, il est responsable des travaux de sténographie judiciaire et de

the Federal Court and is a central filing office for all divorces processed in the province. The Registrar's office processes all reciprocal enforcement of maintenance order requests coming in from reciprocating states, countries, jurisdictions, territories and provinces.

Court of Appeal

The Court of Appeal of New Brunswick consists of the Chief Justice of the Province of New Brunswick and five other justices. The *Judicature Act* provides that appeals must be heard by not less than three justices. This superior court sits permanently in Fredericton, but may sit elsewhere at the discretion of the Chief Justice of New Brunswick.

Court of Queen's Bench

The Court of Queen's Bench is a superior court consisting of two divisions, the Trial Division and the Family Division. The Chief Justice of the Court of Queen's Bench and 20 justices constitute the permanent judiciary; there are also six supernumerary justices of the court. Upon request of the Chief Justice of the Court of Queen's Bench, judges appointed to the Trial Division can act as judges in the Family Division. The Court of Queen's Bench has jurisdiction for both civil and criminal cases arising in the province, except those matters which are expressly excluded by statute.

The Court of Queen's Bench, Trial Division, exercises jurisdiction over indictable offences tried by judge and jury or by judge alone, civil cases and certain appeals from Provincial Court. It has responsibility for Small Claims matters with a monetary limit of $3,000.

Court of Queen's Bench, Family Division, is a unified family court system responsible for matters such as child protection, adoption, divorce, inter-spousal rights and obligations including the enforcement of maintenance orders and the collection of payments, and parent/child rights and obligations. All young offender informations, summonses, orders and other documentation, are processed through the Court of Queen's Bench, Family Division, while the judicial responsibility rests with the Provincial Court.

In 1989-90, eleven Court workers provided services to the eight judicial districts of the Court of Queen's Bench, Family Division. Court workers help people involved in marital or familial disputes to resolve the issues or to narrow them by agreement rather than through the Court. They provide a basic screening service to determine the nature of the clients' problems and help them to work out the appropriate plans of action. They mediate support payments, custody and visiting agreements and will prepare referral documents for clients who choose to abandon mediation and pursue resolution of their disputes through the judicial process.

l'acheminement de toutes les adoptions, agit à titre de greffier en matière de faillite et administre une section de la Cour fédérale; il est aussi le bureau central de dépôt de tous les jugements de divorce de la province. Il s'occupe de toutes les demandes d'exécution réciproque d'ordonnances d'entretien venant d'États, de pays, de provinces et de territoires accordant la réciprocité.

Cour d'appel

La Cour d'appel de la province comprend le juge en chef du Nouveau-Brunswick et cinq autres juges. *La Loi sur l'organisation judiciaire* prévoit que les appels doivent être entendus par trois juges au moins. Cette cour supérieure a son siège permanent à Fredericton, mais elle peut siéger ailleurs, à la discrétion du juge en chef du Nouveau-Brunswick.

Cour du Banc de la Reine

La Cour du Banc de la Reine est une cour supérieure qui comprend deux divisions, la Division de première instance et la Division de la famille. Le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine et 20 juges en sont les magistrats permanents; elle comprend aussi six juges surnuméraires. À la demande du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, les juges nommés à la Division de première instance peuvent agir en tant que juges de la Division de la famille. La Cour du Banc de la Reine a compétence pour entendre les causes civiles et criminelles dans la province, à l'exception des affaires expressément exclues par législation.

La Division de première instance de la Cour du Banc de la Reine a compétence pour juger les actes criminels entendus par un juge avec jury ou un juge seul, les causes civiles et certains appels de décisions de la Cour provinciale. Les petites créances qui ne dépassent pas 3 000 $ relèvent également de cette division.

La Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine est une cour familiale à juridiction intégrale, responsable des affaires qui concernent la protection de l'enfance, les adoptions, les divorces, les droits et obligations entre époux, y compris l'exécution des ordonnances d'entretien et la perception des paiements, ainsi que les droits et obligations entre parents et enfants. Toutes les dénonciations, sommations, ordonnances et autres documents concernant des jeunes contrevenants sont traités par la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine, mais la responsabilité judiciaire est assumée par la Cour provinciale.

En 1989-1990, onze travailleurs sociaux rattachés à la cour ont assuré leurs services aux huit circonscriptions judiciaires de la Cour du Banc de la Reine Division de la famille. Ces travailleurs sociaux aident les gens à résoudre entre eux leurs problèmes matrimoniaux et familiaux ou à en régler le maximum, au lieu d'avoir à les porter devant la Cour. Au cours du processus d'accueil, ils déterminent la nature des problèmes des clients et peuvent les aider à élaborer des plans d'action appropriés. Ils assurent des services de médiation à l'égard des ententes se rapportant aux obligations de soutien, à la garde et au droit de visite. Ils préparent les documents

Probate Court of New Brunswick

The Probate Court consists of justices of the Court of Queen's Bench who are all *ex-officio* judges of the Probate Court. The Chief Justice and the other justices of the Court of Queen's Bench sit as judges of the Probate Court; however, unlike the Court of Queen's Bench, in the Probate Court the province is divided into nine judicial districts.

The Probate Court is a court of record, with jurisdiction and power to take the probate of wills, to grant administration of the estates of deceased persons throughout the province, to recall or revoke grants and to supervise the administration and distribution of estates.

Provincial Court of New Brunswick

The Provincial Court is the court of first instance for all summary and indictable offences in the province. It is a court of record. The Chief Judge, Associate Chief Judge and 21 judges constitute the permanent judiciary; there are also six supernumerary judges. For trial and disposition of cases, certain indictable offences may, or must, move up to the Court of Queen's Bench, as required by the *Criminal Code* of Canada; but, all proceedings on offences, from municipal by-laws to murder, commence in Provincial Court. A component of the Provincial Court is the Youth Court where all offences under the *Young Offenders Act* are dealt with. However, Youth Court record keeping is handled by the Court of Queen's Bench, Family Division staff.

Highlights

• The Division carried out Phase I of the Court Workload Study, a major organizational effectiveness review, in conjunction with the Research and Planning Branch of the Department and the Board of Management. Phase I of the study consisted of the collection of data with respect to workload activity and procedures carried out in all offices of the Court Services Division. The second phase of the study will consist of the analysis of data collected and a review of the Division's organizational structure with a view to setting service standards, streamlining procedures and ensuring uniformity and optimum effectiveness of available resources.

• Changes in legislation – Queen's Bench: The *Judicature Act* was amended to increase the monetary limit in small claims actions from $1,000 to $3,000. Rule 75 of the Rules of Court was also amended removing the judges' discretion to name a person to hear small claim hearings. Therefore all small claim hearings will be heard by judges of the Court of Queen's Bench.

• The Maintenance and Enforcement service provided by the Court of Queen's Bench, Family Division, continues to play an important role. During fiscal year 1989-90, the courts collected $9.3 million on behalf of families in and outside the province of New Brunswick,

nécessaires en vue du renvoi des clients qui choisissent de résoudre leurs différends au moyen du processus judiciaire plutôt que par la médiation.

Cour des successions du Nouveau-Brunswick

La Cour des successions est constituée de juges de la Cour du Banc de la Reine, qui sont d'office juges de la Cour des successions. Le juge en chef et les autres juges de la Cour du Banc de la Reine siègent en tant que juges de la Cour des successions; cependant, à la différence de la Cour du Banc de la Reine, pour la Cour des successions la province est divisée en neuf circonscriptions judiciaires.

La Cour des successions est une cour d'archives, chargée d'homologuer les testaments, d'octroyer l'administration des successions de personnes décédées dans la province, d'en rappeler ou d'en révoquer l'octroi et d'exercer un contrôle sur l'administration et la distribution des biens de chaque succession.

Cour provinciale du Nouveau-Brunswick

La Cour provinciale est la cour de première instance de la province pour tous les actes criminels et toutes les infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité. Elle est une cour d'archives. Le juge en chef, le juge en chef associé et 21 juges en sont les magistrats permanents; elle compte également six juges surnuméraires. Certains actes criminels peuvent ou doivent être entendus et jugés par la Cour du Banc de la Reine conformément au *Code criminel* du Canada, mais toutes les poursuites, depuis les cas d'infractions aux règlements municipaux jusqu'aux meurtres, doivent être engagées devant la Cour provinciale. La Cour provinciale comprend également le tribunal pour adolescents, qui connaît de toutes les infractions prévues par la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Cependant, c'est le personnel de la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine qui s'occupe de tous les dossiers du tribunal pour adolescents.

Faits saillants

• La Division a complété la première phase du projet d'étude portant sur la charge de travail des tribunaux judiciaires, un examen important de l'efficacité organisationnelle, entrepris en collaboration avec la Direction de la recherche et de la planification du Ministère et le Conseil de gestion. La phase I de l'étude comportait la collecte des données concernant la charge de travail et les procédures effectuées dans tous les bureaux de la Division des services aux tribunaux. La deuxième phase de l'étude consistera en une analyse des données recueillies et en un examen de l'organigramme de la Division en vue d'établir des normes de services, de simplifier les procédures et d'assurer l'uniformité et l'efficacité optimale des ressources disponibles.

• Modifications législatives - Cour du Banc de la Reine : La *Loi sur l'organisation judiciaire* a été modifiée de manière à augmenter de 1 000 $ à 3 000 $ le maximum des actions en recouvrement de petites créances. La règle 75 des *Règles de procédure* a également été modifiée de façon à éliminer le

a 14 per cent increase over the previous year. The caseload on the Automatic Enforcement System totalled 5,153, a seven per cent increase over the previous year.

• Federal legislation allowing for the interception of federal funds has become an effective tool in the enforcement of maintenance payments.

• The development of a computerized Maintenance and Enforcement System is continuing. Its main purposes are to streamline accounting procedures and to track default cases. Implementation has been completed in four court locations. Conversion at all other locations continues.

• A two-year pilot project in the area of mediation involving 11 court workers will be completed in the near future with the completion of a policy and procedures manual.

• The number of civil appeals heard decreased from 101 in 1988-89 to 79 in 1989-90. During the same period, the volume of criminal appeals decreased from 68 to 64. Eighty-seven per cent of the hearings were in English and 7 per cent in French. Six per cent were bilingual hearings. The Court of Appeal (full court) heard 58 motions, an increase in activity from 34 motions in 1988-89. Single judge motions numbered 71, compared to 68 in 1988-89.

• Statistical data from the Court of Queen's Bench, Family Division, for the fiscal year 1989-90 shows an increase of 5 per cent compared to the previous fiscal year.

• During 1989-90, the Office of the Registrar recorded the following filing activity: adoptions, 263; bankruptcies, 438; divorces commenced, 1,865; and, decrees absolute and divorce judgements, 1,678.

• Activity in the Provincial Court increased by approximately 15 per cent in 1989-90 over the previous year's totals with the greatest increases found in *Motor Vehicle Act* cases and sex offences.

• Youth Court disposed of 4,409 charges in 1989-90, representing an increase of 2 per cent over the previous year's total. Youth Court charges disposed of involved approximately 2,584 young persons between the ages of 12 and 17. Theft was the most frequently reported offence in all age groups. Male young offenders accounted for 91 per cent of the total charges disposed of during the fiscal year 1989-90. Fifty-eight per cent of the charges disposed of involved sixteen and seventeen year olds. In 91 per cent of instances, the young person was found guilty.

pouvoir discrétionnaire des juges de nommer une personne pour entendre les audiences des petites créances. Par conséquent, toutes les audiences portant sur des petites créances seront entendues par des juges de la Cour du Banc de la Reine.

• Le Service relatif à l'exécution des ordonnances d'entretien, assuré par la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine, continue de jouer un rôle important. Au cours de l'exercice 1989-1990, les tribunaux judiciaires ont perçu 9,3 millions de dollars au nom de familles du Nouveau-Brunswick ou de l'extérieur de la province, soit une augmentation de 14 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de cas traités par le système d'exécution automatique s'élève en tout à 5 153, soit une augmentation de 7 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

• La loi fédérale permettant l'interception de fonds fédéraux est devenue un outil efficace dans l'exécution des paiements d'entretien.

• L'établissement d'un système informatisé relatif à l'exécution des ordonnances d'entretien se poursuit. Ce système vise essentiellement à simplifier les méthodes de comptabilité et à repérer les cas de défaut de paiement. La mise en oeuvre a été menée à bien dans quatre circonscriptions judiciaires de la Cour et se poursuit dans toutes les autres circonscriptions.

• Onze travailleurs sociaux rattachés à la cour ont participé à un projet-pilote de deux ans relié à la médiation. Ce projet se terminera bientôt avec la réalisation d'un manuel de politiques et procédures.

Le nombre d'appels entendus en matière civile a diminué, passant de 101 en 1988-1989 à 79 en 1989-1990. Pendant la même période, le nombre d'appels en matière criminelle a diminué, passant de 68 à 64. Quatre-vingt-sept pour cent des audiences ont été tenues en anglais, 7 pour cent en français et 6 pour cent dans les deux langues. La Cour d'appel siégeant au complet a entendu 58 motions, ce qui représente une augmentation des activités par rapport à 1988-1989, où elle en avait entendu 34. Les motions entendues par un juge siégeant seul se chiffrent à 71, comparativement à 68 en 1988-1989.

• Les statistiques de la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine pour l'exercice 1989-1990 montrent une augmentation de 5 pour cent de l'activité par rapport à l'exercice précédent.

• Au cours de l'exercice 1989-1990, le greffe a enregistré les procédures suivantes : 263 adoptions, 438 faillites, 1 865 requêtes en divorce et 1 678 jugements irrévocables et jugements de divorce.

• Le volume d'activités de la Cour provinciale a augmenté d'environ 15 pour cent en 1989-1990 par rapport à l'exercice précédent; la plus importante augmentation porte sur les causes ayant trait à la *Loi sur les véhicules à moteur* et aux agressions sexuelles.

• Le tribunal pour adolescents a disposé de 4 409 inculpations en 1989-1990, soit une augmentation de 2 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Les inculpations jugées par le tribunal pour adolescents visaient environ 2 584

• A review of the Justice Information System (JIS), a computerized system that has supported Adult Court services in the Provincial Court since 1984 began in late 1989-90 consisting of a feasibility and cost effectiveness study to evaluate alternatives and redefine functional requirements. The review will be ongoing throughout 1990-91.

adolescents entre 12 et 17 ans. Le vol a été l'infraction la plus souvent commise dans tous les groupes d'âge. Des garçons étaient impliqués dans 91 pour cent de toutes les inculpations jugées au cours de l'exercice 1988-1989. Cinquante-huit pour cent des infractions jugées impliquaient des adolescents de 16 et de 17 ans. Les adolescents inculpés ont été trouvés coupables dans 91 pour cent des cas.

• Un examen du système informatisé portant sur l'administration de la justice à la Cour provinciale, utilisé dans tous les services judiciaires pour adultes devant cette Cour depuis 1984, a été entrepris vers la fin de 1989-1990. L'examen comporte une étude de faisabilité et de rentabilité visant à évaluer d'autres possiblités et à redéfinir des exigences fonctionnelles. L'examen se poursuivra tout au long de l'exercice 1990-1991.

Court of Queen's Bench/Cour du Banc de la Reine
Trial Division/Division de première instance
Causes and Matters Filed */Actions et affaires introduites*

Judicial District/ Circonscription judiciaire	Causes/Actions		Matters/Affaires	
	District Total/ Total pour la circonscription 1988-89	District Total/ Total pour la circonscription 1989-90	District Total/ Total pour la circonscription 1988-89	District Total/ Total pour la circonscription 1989-90
Saint John/Saint-Jean	1 435	1 516	247	234
Moncton	1 751	1 576	324	274
Fredericton	738	801	122	127
Bathurst	646	634	142	149
Newcastle	n/a	197	n/a	127
Campbellton	153	155	33	46
Edmundston	291	334	107	80
Woodstock	208	233	97	75
Provincial Total/Total provincial	**5 222 ****	**5 446**	**1 072****	**1 112**

*Source: Clerk's Office
Causes are defined as an action, suit or other originating process between a plaintiff and a defendant.
Matters include every proceeding in the Court not in a cause. Examples include injunctions, quieting of titles, and proceedings under the *Arbitration Act*. Criminal trials and criminal appeals in the Court of Queen's Bench are also indexed under matters.
***"Provincial Total" for 1988-89 represents only seven of the eight Judicial Districts.
* Source : Bureau du greffier
Les actions désignent toutes poursuites entre un demandeur et un défendeur entamées par un acte introductif d'instance tel qu'un avis de poursuite accompagné d'un exposé de la demande.
Les affaires désignent toute procédure dont la Cour est saisie, en dehors d'une action. Des exemples sont les injonctions, les validations de titres de propriété et les procédures engagées en vertu de la *Loi sur l'arbitrage*. Les procès et appels au criminel devant la Cour du Banc de la Reine sont aussi répertoriés dans la catégorie des affaires.
** Le "total provincial" pour 1988-1989 représente seulement sept des huit circonscriptions judiciaires.

Court of Queen's Bench, Family Division/Cour du Banc de la Reine — Division de la famille
Total Filing Activity */Instances introduites* 1989-90

Court Location/ Siège de la Cour	Divorce/ Loi sur le divorce	Family Services Act/Loi sur les services à la famille	Maintenance Enforcement Act/Exécution des ordonnances d'entretien	Marital Property/ Loi sur les biens matrimoniaux	REMO/ Exécution réciproque des ordonnances d'entretien	"Other"**/ Autres**	Total	% of provincial total % du total provincial
Saint John/ Saint-Jean	537	649	676	67	31	139	2 099	26
Moncton	513	627	556	194	23	75	1 988	24
Fredericton	429	347	356	53	23	27	1 235	15
Bathurst	114	287	319	59	19	102	900	11
Newcastle	125	214	377	51	0	1	768	9
Campbellton	69	128	43	12	3	21	276	3
Edmundston	73	136	60	33	9	6	317	4
Woodstock	104	271	145	31	12	8	571	7
Total 1989-90	**1 964 24 %**	**2 659 33 %**	**2 532 31 %**	**500 6 %**	**120 1 %**	**379 5 %**	**8 154 100 %**	**100 %**
Total 1988-89	**1 874 24 %**	**2 618 34 %**	**2 262 29 %**	**531 7 %**	**96 1 %**	**403 5 %**	**7 784 100 %**	

*Based on the number of petitions, motions and applications filed in the regional offices of the Family Division.
**The activity marked "Other" includes those actions under the *Judicature Act*, the *Schools Act*, the *Infirm Persons Act*, *Change of Name Act*, *Habeus Corpus Act* and the Enforcement of Custody/Access orders etc.
*Fondées sur le nombre de pétitions, de motions et de requêtes déposées aux bureaux régionaux de la Division de la famille.
**La catégorie "Autres" comprend les actions engagées en vertu de la *Loi sur l'organisation judiciaire*, de la *Loi scolaire*, de la *Loi sur les personnes déficientes*, de la *Loi sur le changement de nom*, de la *Loi sur l'habeas corpus*, ainsi que l'exécution des ordonnances de garde et des ordonnances attributives de droit de visite, etc.

Provincial Court of New Brunswick Charge Data — *Adult Only*
Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, Données relatives aux inculpations — *Adultes seulement*
1989-90

Court location/Siège de la Cour	No. of charges disposed of/ Nombre d'inculpations jugées	% of provincial total/ % du total provincial
Moncton	9 595	19
Saint John/Saint-Jean	10 514	21
Hampton	2 186	5
St. Stephen	1 489	3
Fredericton	4 550	9
Oromocto	1 639	3
Woodstock	1 686	3
Grand Falls	1 447	3
Edmundston	2 237	5
Campbellton	3 132	6
Bathurst	2 188	5
Tracadie	2 629	5
Newcastle	3 272	7
Richibucto	2 927	6
TOTAL 1989-90	**49 491***	**100%**
TOTAL 1988-89	**42 899***	

*Saint John Night Court has been included in the Provincial total for 1989-90. The Provincial total 1988-89 has been revised to incorporate Saint John Night Court also.
The number of charges disposed of in 1989-90 showed a 15 per cent increase over the previous year's total.
* Les données de la Cour siégeant le soir à Saint John ont été incluses au total provincial pour 1989-1990. Le total provincial pour 1988-1989 a également été révisé pour en faire état.
Le nombre d'inculpations jugées durant l'exercice 1989-1990 a affiché une augmentation de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

Provincial Court of New Brunswick, Charge Data — Youth Court
Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, Données relatives aux inculpations — Tribunal pour adolescents
1989-1990

Court Locations/Siège de la Cour	No. of charges disposed of/ Nombre d'inculpations jugées	% of provincial total/ % du total provincial
Moncton	758	17
Saint John/Saint-Jean	808	18
Hampton	338	8
St. Stephen	152	3
Fredericton	408	9
Oromocto	91	2
Woodstock	223	5
Grand Falls	175	4
Edmundston	103	2
Campbellton	231	5
Bathurst	225	5
Tracadie	324	8
Newcastle	325	8
Richibucto	248	6
TOTAL/ 1989-90	**4 409**	**100%**
TOTAL 1988-89	**4 331**	**100%**

Justice Services Division/Division des services à la justice

This Division includes: Consumer Affairs Branch; Rentalsman's Branch; Credit Unions and Co-operatives Branch; Corporate and Trust Affairs Branch; Insurance Branch; Securities Administration Branch. It is also responsible for facilitating the function of the Expropriations Advisory Officer.

Consumer Affairs Branch

The Consumer Affairs Branch provides day-to-day enforcement and administration of a wide range of consumer legislation including: *Auctioneers Licence Act, Collection Agencies Act, Commissioners for Taking Affidavits Act, Consumer Bureau Act, Consumer Product Warranty and Liability Act, Cost of Credit Disclosure Act, Direct Sellers Act, Pre-Arranged Funeral Services Act* and *Real Estate Agents Act.* Activities include investigating consumer complaints, advising consumers of their rights and responsibilities, promoting consumer education and information and issuing licences for the regulation of businesses under consumer legislation.

Highlights

- In the fiscal year 1989-90, the Branch responded to 14,825 requests for information, consistent with 14,992 requests for information in 1988-89. Complaints received totalled 617. Four hundred and twenty-five applicants sat for the real estate examinations. There was a slight increase in the number of total licences and certificates issued in 1989-90, up to 3,333 from 3,218 in 1988-89.

- Proposals for amendments to regulations under the *Auctioneers Licence Act* have been developed for consultation with the industry.

- Discussion and consultation with the New Brunswick Real Estate Council took place in regard to a review of the *Real Estate Agents Act.*

- The Branch participated on a Federal/Provincial/Territorial Working Group which is examining the subject of telemarketing in Canada.

- Work continued on the development of amendments to the *Cost of Credit Disclosure Act.*

Cette division comprend : la Direction des services à la consommation, la Direction du médiateur des loyers, la Direction des caisses populaires et des coopératives, la Direction des affaires corporatives et fiduciaires, la Direction des assurances et la Direction de l'administration des valeurs mobilières. Elle est également chargée de faciliter le travail du commissaire consultatif de l'expropriation.

Direction des services à la consommation

La Direction des services à la consommation s'occupe de l'application et de l'administration journalière d'une large gamme de mesures législatives touchant la consommation. Les lois dont elle a la responsabilité comprennent notamment : la *Loi sur les licences d'encanteurs,* la *Loi sur les agences de recouvrement,* la *Loi sur les commissaires à la prestation des serments,* la *Loi sur le bureau des consommateurs,* la *Loi sur la responsabilité et les garanties relatives aux produits de consommation,* la *Loi sur la divulgation du coût du crédit,* la *Loi sur le démarchage,* la *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres* et la *Loi sur les agents immobiliers.* La Direction est chargée notamment d'enquêter sur les plaintes des consommateurs, de conseiller les consommateurs sur leurs droits et responsabilités, de promouvoir l'éducation et l'information des consommateurs et de délivrer les permis visant la réglementation des activités commerciales prévue par les dispositions législatives en matière de consommation.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 1989-1990, la Direction a répondu à 14 825 demandes de renseignements, comparativement à 14 992 au cours de l'exercice 1988-1989. Le total des plaintes reçues s'est élevé à 617. Quatre cent vingt-cinq personnes se sont présentées aux examens d'agent immobilier. Il y a eu une légère augmentation du nombre total de permis et certificats délivrés en 1989-1990, qui est passé de 3 218 en 1988-1989 à 3 333 en 1989-1990.

- Des projets de modification des règlements d'application de la *Loi sur les licences d'encanteurs* ont été élaborés en vue d'une consultation auprès de l'industrie.

- Des discussions et des consultations ont eu lieu avec le Conseil immobilier du Nouveau-Brunswick en vue de la révision de la *Loi sur les agents immobiliers.*

- La Direction a participé à un groupe de travail fédéral-provincial-territorial qui examine la question de la télécommercialisation au Canada.

- Le travail s'est poursuivi sur l'élaboration des modifications à la *Loi sur la divulgation du coût du crédit.*

Licences and Certificates Issued by the Consumer Affairs Branch/
Certificats, licences et permis délivrés par la Direction des services à la consommation

	1988-89	1989-90
Licences: / Licences et permis :		
Real Estate Agents Act/Loi sur les agents immobiliers		
-agents/agents	178	180
-managers/gérants	191	186
-salesmen/vendeurs	1 094	1 226
Auctioneers Licence Act/Loi sur les licences d'encanteurs		
Direct Sellers Act/Loi sur le démarchage	72	53
-vendors/vendeurs	262	142
-salesmen/représentants	898	659
Collection Agencies Act/Loi sur les agences de recouvrement		
-head offices/sièges sociaux	10	12
-branch offices/succursales	5	8
-collectors/agents de recouvrement	89	118
Pre-arranged Funeral Services Act/Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres	27	48
Certificates: / Certificats		
Cost of Credit Disclosure Act/Loi sur la divulgation du coût du crédit	175	138
Commissioners for Taking Affidavits Act/Loi sur les commissaires à la prestation des serments	217	563
Total/Licences & Certificates/Total des certificats, licences et permis	**3 218**	**3 333**

Rentalsman's Branch

The Rentalsman's Branch operates and manages the *Residential Tenancies Act* Program. The Chief Rentalsman in Fredericton and nine others in six regional offices throughout the province provide advice and guidance to landlords and tenants, perform investigations for mediation of disputes and provide educational information to improve relations between landlords and tenants. The Rentalsmen also decide on the disbursement of security deposit monies in cases of dispute.

Highlights

• The number of inquiries and complaints rose from 52,847 in 1988-89 to 55,102 in 1989-90, up 4.27 per cent. As a result of these requests and complaints, 161 notices to comply were issued in this fiscal year. There were 2,287 notices to quit as compared to 1,956 the previous year; 90 eviction orders were issued in 1989-90, up from 82 in 1988-89. Inspections totalled 896.

• As of March 31, 1990, security deposits held by the Rentalsman's Branch numbered 19,933 compared to 17,843 at the previous year-end and totalled $4,707,633.82, an increase of $683,781.03 over the 1988-89 total.

• Amendments were made to the *Residential Tenancies Act* to ensure that a landlord who withholds security deposits can be prosecuted under the legislation. The landlord is liable for prosecution regardless of whether

Direction du médiateur des loyers

La Direction du médiateur des loyers est responsable du fonctionnement et de la gestion du programme de la *Loi sur la location de locaux d'habitation*. La médiatrice en chef des loyers, à Fredericton, et les neuf médiateurs répartis dans six bureaux régionaux dans toute la province conseillent et guident les propriétaires et les locataires, font des enquêtes en vue de la médiation des litiges et diffusent des renseignements visant à améliorer les rapports entre propriétaires et locataires. Le médiateur des loyers décide aussi de l'attribution des dépôts de garantie, en cas de litige.

Faits saillants

Le nombre de demandes de renseignements et de plaintes est passé de 52 847 en 1988-1989 à 55 102 en 1989-1990, soit une augmentation de 4,27 pour cent. Ces demandes de renseignements et plaintes ont donné lieu à 161 avis d'avoir à se conformer au cours de l'exercice. Il y a eu 2 287 avis de congé, comparativement à 1 956 pour l'exercice précédent; 90 ordres d'expulsion ont été délivrés en 1989-1990, par rapport à 82 en 1988-1989. Au total, 896 inspections ont été effectuées.

Au 31 mars 1990, la Direction du médiateur des loyers détenait 19 933 dépôts de garantie, comparativement à 17 843 à la fin de l'exercice précédent, pour un total de 4 707 633,82 $, soit une augmentation de 683 781,03 $ par rapport au total de l'exercice précédent.

• *La Loi sur la location de locaux d'habitation* a été modifiée de manière à assurer que le propriétaire qui retient le dépôt de

he himself has collected the deposit or whether he has had an agent or representative collect the deposit for him. The amendment also ensures that where a landlord and an overholding tenant extend their tenancy relationship after expiration of a term lease, the security deposit paid under the original lease will continue in place for the overholding tenancy. The 1989 amendments also enable a Provincial Court Judge to order restitution in a case where a landlord is illegally holding a security deposit.

• A further amendment provides that a landlord who violates the privacy provisions of the legislation cannot escape prosecution through the use of agents; although there is protection for the landlord whose agents act without his knowledge.

• Finally, the confidentiality provision of the legislation was amended to provide peace officers with access to the information available through the Rentalsman's Branch.

• Prosecutions continued under the *Residential Tenancies Act*, most specifically in relation to landlords who fail to remit security deposits to the Rentalsman. The issue of the collection of pad fees by owners of mobile home parks became an element of investigation pursuant to the offense section of the *Residential Tenancies Act*, and a prosecution was commenced in 1989-90.

• The Rentalsman's Branch represents the Department of Justice on an interdepartmental committee established to address the mobile home park industry, its needs and perceived problems.

Credit Unions and Co-operatives Branch

Credit Unions

The Branch monitors the activities of credit unions and *caisses populaires* to ensure protection of members' shares and deposits. Along with providing incorporation, regulation and examination services, the Branch is responsible for the administration of the *Credit Unions Act* and Regulations as well as the *Credit Union Federations Act.*

Co-operatives

The Branch administers the *Co-operative Associations Act* and Regulations. The Branch provides incorporation services. Co-operatives are categorized into seven administrative units: agricultural, forest products, fisheries, co-operative stores, housing, service and worker co-operatives.

Highlights

• An amendment to a regulation under the *Credit Unions Act* increased the unsecured loan limit from $5,000 to $20,000. This change enables credit unions to remain competitive in the financial marketplace.

garantie peut être poursuivi au titre de la loi. Le propriétaire peut être poursuivi, que le loyer ait été perçu par lui-même, au par son représentant ou par une personne agissant au nom du propriétaire. La modification assure également que lorsque le propriétaire et un locataire qui se maintient irrégulièrement dans les locaux prolongent le bail après son expiration, le dépôt de garantie payé en vertu du bail original continuera pour ce maintien irrégulier. Les modifications de 1989 permettent également à un juge de la Cour provinciale d'ordonner la restitution dans le cas où le propriétaire retient illégalement un dépôt de garantie.

• Une autre modification empêche le propriétaire qui viole les dispositions de la législation touchant la vie privée de se soustraire des poursuites en se servant d'un représentant; le propriétaire peut cependant être protégé si ses représentants agissent à son insu.

• Enfin, les dispositions législatives concernant le caractère confidentiel ont été modifiées pour permettre aux agents de la paix d'avoir accès aux renseignements disponibles par l'intermédiaire de la Direction du médiateur des loyers.

• D'autres poursuites ont été engagées au titre de la *Loi sur la location de locaux d'habitation*, plus précisément contre les propriétaires qui manquent de remettre les dépôts de garantie au médiateur des loyers. La question de la perception des droits d'assise par les propriétaires de parcs de maisons mobiles a fait l'objet d'une enquête au titre de la disposition pénale de la *Loi sur la location de locaux d'habitation*; une poursuite a été engagée au cours de l'exercice 1989-1990.

• La Direction du médiateur des loyers représente le ministère de la Justice au sein d'un comité interministériel établi pour examiner les besoins et les problèmes reliés à l'industrie des parcs de maisons mobiles.

Direction des caisses populaires et des coopératives

Caisses populaires

Cette direction contrôle l'activité des caisses populaires et des *credit unions*, en vue de protéger les parts sociales des membres ainsi que leurs dépôts. Outre qu'elle fournit des services de constitution en corporation, de réglementation et d'inspection, elle est chargée de l'application de la *Loi sur les caisses populaires* et de ses règlements et de la *Loi sur les fédérations de caisses populaires*.

Coopératives

Cette direction est responsable de l'application de la *Loi sur les associations coopératives* et de ses règlements. Elle s'occupe également des services de constitution en corporation des coopératives. Aux fins administratives, les coopératives sont réparties en sept catégories : les coopératives agricoles, les coopératives de produits forestiers, les coopératives de pêcheurs, les coopératives de magasins, les coopératives d'habitation, les coopératives de services et les coopératives de travailleurs.

• The Department of Justice completed the law reform study of credit union legislation and regulations during the fiscal year 1989-90.

• The Credit Unions and Co-operatives Branch continued its comprehensive review of the *Co-operative Associations Act* and Regulation.

• The 120 credit unions and *caisses populaires* in New Brunswick have combined assets of over 1 billion dollars. Their growth in 1989 increased by 11.2 per cent over the previous calendar year.

• During the 1989-90 fiscal period the Branch incorporated 13 co-operatives and conducted 47 inspections of credit unions and *caisses populaires*.

• There are the equivalent of 2,031 full-time employees in this provincial co-operative system, and two large federally incorporated co-operatives operating in the province have 900 employees. The co-operative

Faits saillants

• Une modification au règlement d'application de la *Loi sur les caisses populaires* a porté le plafond des prêts non garantis de 5 000 $ à 20 000 $.

• Ce changement permet aux caisses populaires de demeurer concurrentielles dans le secteur financier.

• Au cours de l'exercice 1989-1990, le ministère de la Justice, par l'entremise de la Réforme du droit, a terminé l'étude de la loi et des règlements touchant les caisses populaires.

• La Direction des caisses populaires et des coopératives a poursuivi son étude complète de la *Loi sur les associations coopératives* et de son règlement.

• Les 120 *credit unions* et caisses populaires au Nouveau-Brunswick ont un actif combiné de plus d'un milliard de dollars. En 1989, leur croissance a augmenté de 11,2 pour cent par rapport à l'année civile précédente.

Comparative Statistical Summary, Credit Unions and *caisses populaires* by calendar year/
Tableau statistique comparatif, Caisses Populaires et *credit unions* par année civile

	1988	1989
No. of Credit Unions/Nombre de caisses populaires	123	120
Employees/Employés		
(full time)/(à plein temps)	700	734
(part time)/(à temps partiel)	208	240
Membership/Membres	270 016	277 412
Assets/Actif	$937 766 362	$1 042 620 123
Shares & Deposits/Parts sociales et dépôts	$855 161 537	$ 953 715 616
Revenues/Recettes	$105 275 621	$ 126 402 976
Expenditures/Dépenses	$ 97 881 815	$ 117 311 164

Comparative Statistical Summary Co-operatives by Calendar Year/
Tableau statistique comparatif Coopératives par année civile

	1988	1989 (preliminary) (chiffres préliminaires)
No. of Co-operatives/Nombre de coopératives	167	205
*Employees/*Employés		
(full time)/(à temps plein)	737	809
(part time)/(à temps partiel)	1 959	1 987
Membership/Membres	51 646	55 000
Assets/Actif	$ 112 417 734	$134 161 036
Total Sales/Ventes totales	**$ 279 171 760**	**$309 221 294**

Figures printed for the 1988 statistics in last year's annual report were preliminary. This year's report has the actual statistics for 1988 and preliminary figures for 1989.
*Figures do not include approximately 900 employees of two federally incorporated co-operatives, The Co-operators and Co-op Atlantic Ltd. Further detailed information pertaining to credit unions and co-operatives is provided in both the credit unions' and co-operatives' individual annual reports for the 1989 calendar year.
Les chiffres figurant dans le rapport annuel de 1989 pour 1988 n'étaient que préliminaires. Le présent rapport comporte les vrais chiffres pour 1988 et des données préliminaires pour 1989.
*Les chiffres ne rendent pas compte d'environ 900 employés de deux coopératives constituées sous le régime fédéral : The Co-operators et Co-op Atlantique Ltée.
De plus amples renseignements sur les caisses populaires et les coopératives sont fournis dans les rapports annuels respectifs des caisses populaires et des coopératives pour l'année civile 1989.

system in the province, therefore, employs 2,931 New Brunswick residents.

Corporate and Trust Affairs Branch

Corporate and Trust Affairs administers the *Business Corporations Act, Companies Act, Limited Partnership Act, Partnerships and Business Names Registration Act, Trust, Building and Loan Companies Licencing Act* and the *Trust Companies Act.*

This Branch incorporates New Brunswick based business corporations and non-profit companies and registers partnerships and business names under which sole proprietorships and partnerships operate. Extra-provincial corporations and businesses conducting business in New Brunswick are normally required to register with the Branch. The Branch maintains up-to-date information, available to the public, on over 55,000 business and non-profit corporations and unincorporated business entities. Corporate and Trust Affairs is responsible for the licencing and regulation of loan and trust companies operating in New Brunswick.

• Au cours de l'exercice 1989-1990, la Direction a constitué en corporation 13 coopératives et effectué 47 inspections de caisses populaires et de *credit unions*.

• Le mouvement coopératif provincial compte l'équivalent de 2 031 employés à temps plein alors que les deux grandes coopératives constituées en corporation sous le régime fédéral emploient 900 personnes dans la province. En tout, le mouvement coopératif emploie 2 931 résidents du Nouveau-Brunswick.

Direction des affaires corporatives et fiduciaires

La Direction des affaires corporatives et fiduciaires est chargée de l'application de la *Loi sur les corporations commerciales*, de la *Loi sur les compagnies*, de la *Loi sur les sociétés en commandite*, de la *Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales*, de la *Loi sur les permis des compagnies de fiducie, de construction et de prêts* et de la *Loi sur les compagnies de fiducie.*

Cette direction constitue en corporation les corporations commerciales et les compagnies sans but lucratif dont le siège

Corporate and Trust Affairs Branch Activities/
Activités de la Direction des affaires corporatives et fiduciaires

Transactions/Opérations	1988-89	1989-90
Incorporations/Constitutions en corporation	2 228	2 310
Registrations/Enregistrements	2 589	2 429
Annual Returns/Déclarations annuelles	15 008	16 071
Certified Copies/Copies certifiées conformes	2 177	2 224
Name Clearance (NUANS)/Approbations des noms (NUANS)	4 305	4 007

Highlights

• Corporate & Trust Affairs received during fiscal 1989/90 approximately 30,000 inquiries with a comparable number of calls made in response to these inquiries.

• The Branch experienced marginal revenue growth during the fiscal year 1989-90, revenues being from $2,012,576 as opposed to $1,999,354 in 1988-89.

• Amendments to the *Business Corporations Act, Companies Act, Partnerships and Business Names Registration Act* and the *Loan and Trust Companies Act* were enacted.

• Efforts continue towards the development of regulations for the *Loan and Trust Companies Act* in anticipation of proclamation of the Act in 1990. The Branch, in cooperation with both provincial and federal governments, has been an active participant in the development of financial reform proposals.

• The Branch continues to develop its computerized corporate database, in particular, the implementation of directors' information on to its database.

se trouve au Nouveau-Brunswick et elle enregistre les sociétés en nom collectif et les appellations commerciales sous lesquelles les entreprises individuelles et les sociétés en nom collectif exercent leurs activités. Les entreprises et les corporations commerciales extraprovinciales qui font affaires au Nouveau-Brunswick doivent normalement s'enregistrer auprès de la Direction. Celle-ci offre au public un service d'information à jour sur plus de 55 000 corporations commerciales, corporations sans but lucratif et entreprises non constituées en corporation. Elle est également chargée de la délivrance des permis aux compagnies de prêt et de fiducie exerçant leurs activités au Nouveau-Brunswick et de la réglementation de ces compagnies.

Faits saillants

• Au cours de l'exercice 1989-1990, la Direction des affaires corporatives et fiduciaires a reçu environ 30 000 demandes de renseignements et a effectué, en réponse, un nombre d'appels équivalent.

• La Direction a enregistré pendant l'exercice une augmentation marginale de ses recettes, qui sont passées de 1 999 354 $ en 1988-1989 à 2 012 576 $ en 1989-1990.

Insurance Branch

The Insurance Branch supervises and regulates the business of insurance in New Brunswick. This includes all classes of insurance within the definition of property and casualty insurance, life insurance, accident and sickness insurance and marine insurance. The Branch is responsible for the administration of the *Insurance Act*, the *Premium Tax Act* and the *Marine Insurance Act*.

The principal areas of responsibility include:

- licensing and regulating the activities of insurers, agents, brokers, adjusters and appraisers operating in the province;
- direct monitoring of the financial viability of insurers headquartered in New Brunswick through examinations conducted by contracted auditors;
- the collection of premium tax whereby, based on their volume of business in the province, life insurers pay a two per cent premium tax and other-than-life insurers pay a three per cent premium tax and insurers writing fire insurance pay a fire marshall tax of one per cent. In addition, the costs of the insurance section of the Public Utilities Board are recovered from all automobile insurers. Also, the Branch collects an assessment from all insurers based on premium volume, to re-capture the full operating costs of Branch services;
- operation of a consumer and industry inquiry and complaint service which receives approximately 1,000 inquiries a year.

Highlights

- Negotiations with the life insurance industry for a compensation plan for protection of consumers in the event of an insolvency of an insurer have been finalized. The plan, known as CompCorp, will maintain, subject to plan limits, insurance coverage of policyholders without re-evaluation of the policyholders' present insurability and without loss of investments. This compensation plan is a companion to the Property and Casualty Insurance Compensation Plan which protects property and casualty insureds since 1988.

- Uninsured Automobile Coverage became a compulsory coverage in the Standard Automobile Policy following dissolution of the Government Unsatisfied Judgement Fund. Innocent victims of automobile accidents involved with an uninsured motorist will claim benefits for injuries or property damage from their own insurer or, if the victim has no access to an auto or other type of policy, from a compensation fund administered by the insurance industry. This new coverage will provide enhanced benefits and faster service to claimants in the administration of their claims.

- Les modifications apportées à la *Loi sur les corporations commerciales*, à la *Loi sur les compagnies*, à la *Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif et des appelations commerciales* et à la *Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie* ont été édictées.

- Les efforts se poursuivent en vue de la préparation de règlements d'application de la *Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie* en prévision de la proclamation de cette loi en 1990. La Direction a travaillé activement, en collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux, à l'élaboration de propositions de réforme financière.

- La Direction poursuit son travail d'informatisation de sa base de données sur les corporations, notamment en y enregistrant des renseignements sur les administrateurs.

Direction des assurances

La Direction des assurances surveille et réglemente le secteur des assurances au Nouveau-Brunswick. Ce secteur comprend toutes les catégories d'assurance rentrant dans la définition des assurances IARD, de l'assurance-vie, de l'assurance accidents et maladies et de l'assurance maritime. La Direction est chargée de l'application de la *Loi sur les assurances*, de la *Loi de la taxe sur les primes d'assurance* et de la *Loi sur l'assurance maritime*.
Ses principaux domaines de responsabilité sont les suivants:

- délivrance des licences et réglementation des activités des assureurs, des agents, des courtiers, des experts en sinistres et des évaluateurs qui font affaires dans la province;
- surveillance directe de la viabilité financière des assureurs dont le siège social est situé au Nouveau-Brunswick, au moyen d'examens effectués par des vérificateurs contractuels;
- perception de la taxe sur les primes d'assurance, payée en fonction du volume d'affaires faites dans la province, à un taux de 2 pour cent pour les assureurs-vie et de 3 pour cent pour les autres; les assureurs qui souscrivent des assurances-incendie payent également la taxe du prévôt des incendies, qui est de 1 pour cent. En outre, la Direction perçoit une cotisation de tous les assureurs d'automobile, pour recouvrer les coûts de la section des assurances de la Commission des entreprises de service public. La Direction perçoit aussi de tous les assureurs une cotisation basée sur leur volume de primes, destinée à couvrir tous ses frais de fonctionnement;
- service de renseignements et de réception des plaintes offert aux consommateurs et à l'industrie, qui reçoit environ 1 000 demandes de renseignements par an.

Faits saillants

- Les négociations avec le secteur de l'assurance-vie afin d'établir un régime d'indemnisation en vue de protéger les consommateurs en cas d'insolvabilité d'un assureur ont été complétées. Ce régime appelé CompCorp maintiendra, sous

• In conjunction with the industry, consumer information pamphlets on compensation plans and Uninsured Automobile Coverage of the auto policy have been developed and distributed.

• The Branch attained its goal of examination and audits of insurers scheduled for the fiscal year. The consumer and industry inquiry service is very active on requested information concerning mass merchandising Accident & Sickness insurance programs, coverage interpretations and general information. New Brunswick insurance markets remain stable with overall loss ratios being at industry acceptable levels.

réserve des limites du régime, une couverture d'assurance pour les titulaires de police sans qu'il soit nécessaire de réévaluer leur assurabilité et sans perte d'investissement. Ce régime est complémentaire à la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD qui protège les assurés depuis 1988.

• À la suite de la dissolution du Fonds d'indemnisation pour jugement inexécutés du gouvernement, la couverture d'automobiles non assurées est devenue obligatoire dans une police d'assurance automobile. Les victimes d'automobilistes non assurés pourront demander d'être indemnisées pour les blessures ou dommages matériels par leur propre assureur

Statistical Summary of Insurance Operations*/Tableau statistique — Assurances*

	1988-89	1989-90
Licenced Insurers/Assureurs titulaires d'une licence	313	307
Agents, Brokers, Adjusters/Agents, courtiers, experts en sinistres	2 805	2 894
Premium Taxes Collected/Taxes sur les primes perçues	$ 14 444 066	$14 996 080
Other Revenue/Autres recettes	$ 1 135 856	$ 1 042 377
Branch Operations Costs/Frais de fonctionnement de la Direction	$ 310 538	$ 319 323

*Detailed information is provided in the individual annual report of the Superintendent of Insurance, fiscal year ending March 31, 1990.
*Des renseignements détaillés sont fournis dans le rapport annuel du Surintendant des assurances pour l'exercice terminé le 31 mars 1990.

• The insurance industry provides policies and endorsements in both official languages. During the year a long sought goal of providing a bilingual Standard Automobile Policy was achieved. This complex document has also been fully updated to reflect the many enhancements that have been made to the coverages provided by that policy.

ou, si elles ne sont pas couvertes par une assurance automobile ou un autre genre de police, elles pourront demander d'être indemnisées par un fonds d'indemnisation administré par l'industrie de l'assurance. Cette nouvelle couverture offrira de meilleurs avantages aux demandeurs et un service de règlement des demandes plus rapide.

• En collaboration avec l'industrie, des dépliants sur le régime d'indemnisation et la couverture d'automobiles non assurées de la police automobile ont été préparées à l'intention des consommateurs et ont été distribuées.

• La Direction a atteint son but en ce qui concerne les examens et les vérifications des assureurs prévus pour cet exercice. Le service de renseignements offert aux consommateurs et à l'industrie a été très actif pour ce qui est des renseignements sur le marchandisage de masse de programmes d'assurance accident et maladie, de l'interprétation des couvertures et des renseignements d'ordre général. L'industrie des assurances au Nouveau-Brunswick demeure stable, le ratio sinistres-primes étant en général acceptable pour l'industrie.

• L'industrie des assurances fournit des polices et avenants dans les deux langues officielles. Au cours de l'exercice, l'objectif de longue date d'offrir une police d'assurance automobile bilingue a été atteint. Ce document complexe a été entièrement mis à jour afin de rendre compte des nombreuses améliorations qui ont été apportées aux couvertures qu'elle offre.

Securities Administration Branch

The Securities Administration Branch, located in Saint John, administers the *Security Frauds Prevention Act (Securities Act)*. The Act sets out the rules under which the securities industry operates in New Brunswick. The Branch is responsible for registration of brokers, investment dealers and salespersons who distribute to New Brunswick investors securities such as stocks, bonds, mutual funds and scholarship plans. Also regulated are the securities themselves. Before the security can be approved by the Branch for sale, the Act requires disclosure of sufficient and accurate information to enable investors to make knowledgeable decisions. The Branch also investigates public complaints relating to the activities of salespersons. Additionally, with the co-operation of various police agencies, it ensures compliance by the industry with the strict requirements of the Act.

Highlights

- Effective April 1, 1989, responsibility for the administration of the *Securities Act* was transferred from the Minister of Transportation to the Minister of Justice.

- Amendments to the *Securities Act* were proclaimed effective April 1, 1989, removing the powers of the Public Utilities Board.

- Subsection 25(1) of the Act was amended by an Act passed during the Spring legislative session and minor amendments were made to certain regulations.

- The Administrator's position became full-time and a deputy administrator and a secretary were appointed.

- The Branch moved to larger premises and substantial computerization of office and registration procedures was implemented.

- Public relations and investor education programs were commenced.

- A consultant's report on a new securities act was released for comment in March 1990.

Direction de l'administration des valeurs mobilières

La Direction de l'administration des valeurs mobilières, située à Saint John, assure l'application de la *Loi sur la protection contre les fraudes en matière de valeurs* (*Loi sur les valeurs*). La *Loi* énonce les règles qui régissent l'industrie des valeurs au Nouveau-Brunswick. La Direction est responsable de l'enregistrement des courtiers, des courtiers en valeurs et des vendeurs qui distribuent aux investisseurs néo-brunswickois des valeurs telles que des actions, des obligations, des fonds mutuels et des régimes de bourses. Elle réglemente également les valeurs en tant que telles. Avant que la Direction ne puisse approuver une valeur pour la vente, la Loi exige la communication de renseignements suffisants et exacts pour permettre aux investisseurs de prendre des décisions éclairées. La Direction enquête également les plaintes publiques concernant les activités des vendeurs. Par ailleurs, en collaboration avec divers services de police, la Direction assure que l'industrie se conforme aux exigences strictes de la Loi.

Faits saillants

- Depuis le 1er avril 1989, l'application de la *Loi sur les valeurs* relève du ministre de la Justice et non du ministre des Transports.

- Les modifications apportées à la *Loi sur les valeurs* ont été proclamées et sont entrées en vigueur le 1er avril 1989; ces modifications abolissent les pouvoirs de la Commission des entreprises de service public.

- Le paragraphe 25(1) de la *Loi* a été modifié par une loi adoptée au cours de la session législative du printemps et des modifications mineures ont été apportées à certains règlements.

- Le poste d'administrateur est devenu un poste à plein temps et un administrateur adjoint ainsi qu'un secrétaire ont été nommés.

- La Direction a emménagé dans de plus grands locaux et un grand nombre de procédures de bureau et d'enregistrement ont été informatisées.

Comparative Statistical Summary of Securities Administration Branch Operations/
Tableau statistique comparatif Direction de l'administration des valeurs mobilières

Activities/Activités	1988-89	1989-90
Brokers Registered/Courtiers enregistrés	66	73
Salespersons Registered/Vendeurs enregistrés	527	638
Security Issuers Certificates Issued/Certificats délivrés aux émetteurs de valeurs	422	337
Revenue/Recettes	$280 572	$401 320
Branch Operation Costs/Frais de fonctionnement de la Direction	N/A*(so*)	$211 315

*There was no separate branch budget prior to 1989-90 fiscal year as operating costs were shared with the Public Utilities Board and the Department of Transportation, Motor Carrier Board.

* Il n'y avait pas de budget distinct pour la Direction avant l'exercice 1989-1990 puisque les coûts de fonctionnement étaient partagés entre la Commission des entreprises de service public et la Commission des transports routiers du ministère des Transports.

Expropriations Advisory Officer

The Expropriations Advisory Officer, pursuant to the *Expropriation Act*, reviews expropriation proposals and holds public hearings on disputes over proposed property expropriation. This ensures persons whose property is proposed for expropriation will have the opportunity to question the process. Property compensation disputes are determined by the courts.

- Des programmes de relations publiques et d'éducation des investisseurs ont été mis sur pied.

- Le rapport d'un expert-conseil sur une nouvelle loi relative aux valeurs mobilières a été rendu public en mars 1990 pour obtenir des commentaires.

Commissaire consultatif de l'expropriation

Conformément à la *Loi sur l'expropriation*, le commissaire consultatif de l'expropriation étudie les projets d'expropriation et tient des audiences publiques sur les contestations qui en découlent. Cette façon de procéder permet aux personnes dont les biens sont visés par un projet d'expropriation de faire connaître leur opposition. Les litiges portant sur l'indemnisation sont tranchés par les cours.

Comparative Statistical Summary, Expropriations Advisory Officer
Tableau statistique comparatif — Commissaire consultatif de l'expropriation

Activities/Activités	1988	1989
Notice of intention to expropriate/Avis d'intention d'exproprier	15	24
Properties involved in proposed expropriations/Biens-fonds visés par des projets d'expropriation	546	879
Owners of property involved in proposed expropriations/ Propriétaires visés par des projets d'expropriation	884	1 761
No. of expropriations by Order-in-Council, non-objection, or objection withdrawn/ Expropriations réalisées par décret en conseil (sans opposition ou après retrait de l'opposition)	16	19
No. of expropriations with hearings scheduled or limitation on objection period not yet expired/ Expropriations pour lesquelles une audience est prévue ou dont les délais d'opposition ne sont pas encore expirés	1	3
No. of Hearings /Nombre d'audiences	4	2

Administrative Services Division/ Division des services administratifs

This Division includes: Human Resource Services Branch, Financial Services Branch and Departmental Services Branch.

Human Resource Services Branch

This Branch assists Departmental management in the development, implementation and maintenance of a Human Resources Management Plan. Specific responsibilities range from providing advice on management approaches to dealing with recruitment, classification and reclassification, salary and benefits, matters related to labour relations and employee development.

Highlights

- Human resource advisors chaired 41 job selection boards to which 83 males and 478 females applied. In 23 competition-based appointments, four appointees were male and 19 female – 19 were bilingual. Thirty-one re-classification requests and 12 classifications were processed. Three employees appealed the classification decision.

- Branch staff served on negotiation management teams for various bargaining groups.

Financial Services Branch

The Financial Services Branch provides advice and assistance to departmental managers, maintains operational accounting services and coordinates the budget process. Specific responsibilities range from participating in and providing necessary information for the budget process, to processing expense claims, salary advances and claims under cost sharing agreements. Services include making payments, receiving revenues and maintaining accounting records of the Department of Justice's revenue and trust accounts.

Highlight

- The Branch coordinated a review and implemented changes to the expenditure reporting system of the Department.

Cette division comprend : la Direction du service des ressources humaines, la Direction des services financiers et la Direction des services ministériels.

Direction du service des ressources humaines

Cette direction aide les gestionnaires du Ministère dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le fonctionnement du plan de gestion des ressources humaines. Elle donne des conseils sur les diverses méthodes de gestion et s'occupe des questions de recrutement, de classification, de reclassification, de salaire, d'avantages sociaux, de relations de travail et de perfectionnement des employés.

Faits saillants

- Les conseillers en ressources humaines ont présidé 41 jurys de sélection afin de pourvoir à des postes qui ont été sollicités par 83 hommes et 478 femmes. Dans les 23 concours qui ont été lancés, on a embauché quatre hommes et 19 femmes; 19 de ces candidats étaient bilingues. La Direction a traité 31 demandes de reclassification et effectué 12 classifications. Trois employés ont interjeté appel de décisions de classification.

- Des membres du personnel de la Direction ont fait partie des équipes représentant la partie patronale dans diverses négociations.

Direction des services financiers

La Direction des services financiers offre des conseils et de l'aide aux gestionnaires du Ministère, assure des services de comptabilité opérationnelle et coordonne le processus budgétaire. Elle doit, entre autres, participer au processus budgétaire et fournir les renseignements nécessaires à ce sujet et s'occuper des comptes de frais, des avances de salaire et des sommes réclamées au titre des ententes à frais partagés. Elle effectue les paiements, perçoit les recettes et tient les registres de la comptabilité des recettes et des comptes en fiducie du Ministère.

Fait saillant

La Direction a coordonné une étude sur le système de rapport des dépenses du Ministère et a apporté des changements au système.

Departmental Services Branch

Responsibilities of the Departmental Services Branch are carried out in three sectional units: Departmental Services, Records Management and Property and Facilities Planning. Specific responsibilities include inventory management of office furniture and equipment, departmental forms, signs and telephones, monitoring government vehicle usage and maintaining a centralized records system for certain branches within the Department. The Branch is also responsible for planning, coordinating and budgeting the Capital Improvements programs and for office accommodations for the Department.

Highlights

Departmental Services

- The Department telephone budget was decentralized to the various branches and required monitoring.

- A new inventory system for office furniture and equipment was completed by Information Systems group. Implementation of the revised system will be done in fiscal 1990-91.

Records Management

- Relocation to new expanded office space.

- Creation of two new series: Family Law and Young Offenders.

Facility Planning

- Capital planning for the proposed renovations and addition to the Bathurst Court facility continued, an architectural consultant was appointed and construction is scheduled to begin in the fall of 1990.

- The Capital Improvement budget of $100,000 permitted the Department's ongoing program of upgrading court facilities and office accommodations to continue.

Direction des services ministériels

Les responsabilités de cette direction sont réparties entre trois sections : les Services ministériels, la Gestion des documents et la Planification des biens et des locaux. Ses responsabilités comprennent notamment : la gestion de l'inventaire du mobilier et du matériel de bureau, des formules, des enseignes et des téléphones à l'usage du Ministère, le contrôle de l'utilisation des véhicules du gouvernement, la tenue d'un système centralisé d'archives pour certaines directions du Ministère. La Direction est aussi responsable de la planification, de la coordination et de la budgétisation des programmes de construction et de rénovation, ainsi que des installations des bureaux destinés au Ministère.

Faits saillants

Services ministériels

- La responsabililité du budget des frais téléphoniques du Ministère a été confiée aux diverses directions, ce qui a nécessité une vérification et un contrôle.

- Le Groupe des services d'information a terminé un nouveau système d'inventaire du mobilier et du matériel de bureau. La mise en oeuvre du système révisé se fera au cours de l'exercice 1990-1991.

Gestion des documents

- Emménagement dans de nouveaux locaux plus spacieux.

- Création de deux nouvelles séries : droit de la famille et jeunes contrevenants.

Planification des locaux

- Poursuite de la planification financière des rénovations et de l'agrandissement des installations du palais de justice de Bathurst; un expert-conseil en architecture a été nommé; le début de la construction est prévu pour l'automne 1990.

- Le budget de construction et de rénovation de 100 000 $ a permis au Ministère de poursuivre son programme de rénovation des palais de justice et des bureaux.

Research and Planning Branch/ Direction de la recherche et de la planification

The Research and Planning Branch provides information, analysis and advice to promote the effective and efficient planning, organization, management and delivery of Justice programs and services. Major responsibilities include: strategic and operational planning, program and policy development, research, statistical analysis, program evaluation, public information and communications, coordination of the development of automated information systems and coordination of the Department's Official Languages Program.

Highlights

Research and Planning carried out several extensive projects for the Department during 1989-90 including:

- Continuation of a strategic planning process and identification of departmental strategic goals to guide future developments in the Justice System.
- In consultation with Board of Management, completion of the first phase of a major review of Court Services to identify improvements in utilizing resources.
- Initiation of an evaluation of the Legal Services Branch with a view to address workload issues.
- As a result of expanded Legal Aid funding, conducting of a study on domestic Legal Aid coverage.
- Continuation of Family Violence initiatives including the development of Woman Abuse protocols and an evaluation of the Fredericton Child Sexual Abuse Team.
- In accordance with requirements of the Official Languages policy, formatting of all statistical and related reports for production in both official languages.
- Establishment of an interdepartmental committee to examine the implications for New Brunswick of the restitution provisions of Bill C-89.
- Undertaking work in several areas which led to a number of policy and program changes to improve the efficient administration of court services, namely in the area of satellite courts and YOA jurisdictional issues.

Cette direction fournit des services d'information, d'analyse et de consultation visant à promouvoir l'efficacité de la planification, de l'organisation, de la gestion et de la prestation des programmes et services du Ministère. Ses principales responsabilités comprennent : la planification stratégique et opérationnelle, l'établissement des programmes et des lignes directrices, la recherche, l'analyse statistique, l'évaluation des programmes, l'information du public et la communication avec celui-ci, la coordination du développement des systèmes informatisés et la coordination du programme des langues officielles du Ministère.

Faits saillants

En 1989-1990, la Direction de la recherche et de la planification a mené à bien plusieurs projets importants du Ministère, notamment :

- Poursuite de l'élaboration d'un processus de planification stratégique et de détermination des buts stratégiques du Ministère, pour guider les réalisations futures du système d'administration de la justice.
- En consultation avec le Conseil de gestion, la Direction a terminé la première phase d'une étude importante portant sur les services aux tribunaux en vue de déterminer les améliorations à apporter dans l'utilisation des ressources.
- Une évaluation de la Direction des services juridiques a été entreprise en vue d'examiner les questions relatives à la charge de travail.
- Par suite de l'augmentation des fonds consacrés à l'Aide juridique, la Direction a entrepris une étude sur l'octroi de l'aide juridique en matière familiale.
- Poursuite des initiatives entreprises en matière de violence familiale, notamment la formulation des protocoles relatifs aux femmes victimes de mauvais traitements ainsi que l'évaluation d'une équipe de Fredericton s'occupant des enfants victimes d'agression sexuelle.
- Pour se conformer à la politique sur les langues officielles, formatage de toutes les données statistiques et rapports connexes en vue de leur production dans les deux langues officielles.
- Établissement d'un comité interministériel chargé d'examiner les conséquences pour le Nouveau-Brunswick des dispositions du projet de loi C-89 concernant la restitution.
- Travaux dans plusieurs domaines donnant lieu à un certain nombre de changements dans l'orientation et

- Commencement of a consultation process with the New Brunswick Union of Indian Bands to identify critical native justice issues.

Communications

- Development and implementation of an ongoing pro-active strategy which ensures effective communication of departmental policies, programs and activities with the public.

- Establishment of a media policy and an approval process for issuing and filing news releases via the Communications New Brunswick news wire.

- Conducting a workshop for the New Brunswick media to explain the criminal prosecution process.

Automated Information Systems

- The Department has now increased its use of office automation with micro-computers for professional and support staff to more than 100 users and completed the development of a departmental inventory control system.

- The Information Systems Section completed the development of the Automated Maintenance and Enforcement System in the Court of Queen's Bench, Family Division and conducted an extensive business system test. Conversion was completed in four sites and will be completed at the remaining four in 1990-91.

- The section developed an automated registration and licensing system for firms and salespersons who sell securities.

- It initiated a study on the requirements of a new adult court system to replace the Justice Information System (JIS).

- It enhanced the Corporate and Trust Affairs Information system through the inputting of Directors' names and addresses.

Official Languages Program

The Department of Justice has had an Official Languages Policy since 1984. The major objective of the policy was provision of service to the public in both official languages.

- The main objectives of this review were:

1) to ensure service to the public in both official languages; and,

2) to improve communication in both official languages from the head offices of the Department to the employees in the various regions across the province.

dans les programmes en vue d'améliorer l'administration efficace des services aux tribunaux, notamment en ce qui concerne les tribunaux-satellites et les questions de compétence relative à la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

- Mise sur pied d'un processus de consultation avec la *New Brunswick Union of Indian Bands* en vue de déterminer les questions critiques en matière de justice ayant trait aux autochtones.

Communications

- Formulation et mise en oeuvre d'une stratégie proactive continue visant à assurer la communication efficace au public des politiques, des programmes et des activités du Ministère.

- Établissement d'une politique sur les médias et un processus d'approbation pour la publication des communiqués par l'intermédiaire de Communications Nouveau-Brunswick.

- Organisation d'un atelier à l'intention des médias du Nouveau-Brunswick pour leur expliquer les procédures applicables aux poursuites criminelles.

Informatisation

- Le Ministère a accru l'informatisation du travail de bureau en ajoutant plus de 100 micro-ordinateurs à l'intention des professionnels et du personnel de soutien; il a également réalisé un système de contrôle des stocks du Ministère.

- La Section de l'informatisation a terminé l'élaboration d'un système informatisé relatif à l'exécution des ordonnances d'entretien, à la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine; elle a également effectué des essais de grande envergure sur le système. La conversion a été terminée à quatre sièges et sera terminée aux quatre autres sièges en 1990-1991.

- La mise au point et les essais du système informatisé relatif aux jeunes contrevenants se sont poursuivis; une nouvelle entente sur le partage des coûts a été négociée; cette entente porte sur le paiement de 80 p. 100 du coût de la mise au point du système. Il y a eu un essai-pilote à un siège, puis le système a été mis en oeuvre à deux autres sièges. Il sera mis en oeuvre dans les autres sièges au cours de l'exercice 1990-1991.

- On a mis au point un système informatisé d'enregistrement et de délivrance de permis pour les firmes et vendeurs qui font la vente de valeurs.

- On a entrepris une étude sur les exigences d'un nouveau système judiciaire pour adultes en remplacement du système informatisé portant sur l'administration de la justice à la Cour provinciale.

- On a apporté des améliorations au Système informatisé des affaires corporatives en enregistrant les noms et adresses des administrateurs.

• To further these objectives in 1989-90 the Department completed linguistic profiles for all branches. The Official Languages Implementation Plan was also completed and approved by Board of Management. Through a series of regional information sessions with employees, senior management discussed the Official Languages Policy and implications of the profiles.

• The responsibility for the coordination of the Official Languages program was transferred to Administrative Services Division at the end of the fiscal year.

Programme des langues officielles

Le ministère de la Justice a établi sa politique sur les langues officielles en 1984. Cette politique vise essentiellement la prestation de services au public dans les deux langues officielles.

• À la suite de l'introduction, en 1988, de la Politique des langues officielles visant tous les services gouvernementaux, le ministère de la Justice a entrepris un examen pour s'assurer que son orientation et ses projets dans le domaine des langues officielles étaient conformes à la politique du gouvernement.

• Cet examen visait essentiellement les objectifs suivants :

1) assurer des services au public dans les deux langues officielles;

2) améliorer la communication dans les deux langues officielles entre les bureaux centraux et les employés des divers bureaux régionaux du Ministère.

• Dans cette optique, en 1989-1990, le Ministère a réalisé les profils linguistiques de toutes ses directions. Le plan de mise en oeuvre de la Politique des langues officielles a été élaboré et approuvé par le Conseil de gestion. Les cadres supérieurs ont discuté de la Politique des langues officielles et des conséquences des profils avec les employés au cours d'une série de séances d'information régionales.

• La responsabilité de la coordination du programme des langues officielles a été transférée à la Division des services administratifs à la fin de l'exercice.

APPENDICES/ANNEXES

I. STATUTES OF NEW BRUNSWICK UNDER THE ADMINISTRATION OF THE MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL 1989-90

Absconding Debtors
Age of Majority
Air Space
Arbitration
Arrest and Examinations
Assignment of Book Debts
Assignment and Preferences
Attorney General
Auctioneers Licence

Bills of Sale
Bulk Sales
Business Corporations

Charter Compliance Acts
Collection Agencies
Commissioners for Taking Affidavits
Companies
Conditional Sales
Condominium Property
Conflict of Laws Rules for Trusts*
Consumer Bureau
Consumer Product Warranty and Liability
Contributory Negligence
Controverted Elections
Co-operative Associations
Corporations
Corrupt Practices Inquiries
Cost of Credit Disclosure
Court Reporters
Creditors Relief
Credit Unions
Credit Union Federations
Criminal Prosecution Expenses
Crown Debts
Crown Prosecutors

Defamation
Demise of the Crown
Deposit Insurance***
Devolution of Estates
Direct Sellers
Divorce Court

Easements
Entry Warrants
Escheats and Forfeitures
Evidence
Executors and Trustees
Expropriation

Factors and Agents
Fatal Accidents
Federal Courts Jurisdiction
Fines and Forfeitures
Fishermen's Union

I. LOIS DU NOUVEAU-BRUNSWICK RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL EN 1989-1990

Accidents mortels
Actes de vente
Actes d'intrusion
Âge de la majorité
Agences de recouvrement
Agents immobiliers
Aide juridique
Amendes et confiscations
Arbitrage
Arbitrage commercial international
Archives publiques
Arrangements préalables de services de pompes funèbres
Arrestations et interrogatoires
Associations coopératives
Assurance-dépôt ***
Assurance maritime
Assurances
Aubergistes
Auteurs de délits civils

Biens
Biens de la femme mariée
Biens en déshérence et déchéances
Biens matrimoniaux
Bureau des consommateurs

Caisses d'entraide économique
Caisses populaires
Cautionnements
Cessions de créances comptables
Cessions et préférences
Commissaires à la prestation des serments
Compagnies
Compagnies de fiducie ***
Compagnies de prêt et de fiducie *
Compétence des tribunaux fédéraux
Concessions accordées par la Nouvelle-Écosse
Condominiums
Conseillers de la Reine et leur préséance
Contestations d'élections
Contrats inexécutables
Corporations
Corporations commerciales
Corporations étrangères résidantes

Cour des divorces
Cour des successions
Cour provinciale
Créances de la Couronne

Débiteurs en fuite
Démarchage
Désintéressement des créanciers
Dévolution des successions
Diffamation
Divulgation du coût du crédit

Foreign Judgements
Foreign Resident Corporations
Frustrated Contracts

Garnishee
Great Seal
Guardianship of Children

Habeas Corpus

Infirm Persons
Innkeepers
Inquiries
Insurance
International Child Abduction
International Commercial Arbitration
International Trusts*
Interpretation
Interprovincial Subpoena

Judges Disqualification Removal
Judicature
Jury
Juvenile Courts

Landlord and Tenant
Land Titles
Legal Aid
Liens on Goods and Chattels
Limitation of Actions
Limited Partnership
Loan and Trust Companies*
Marine Insurance
Marital Property
Married Woman's Property
Mechanics' Lien
Memorials and Executions
Merger of Supreme and County Courts of New Brunswick

Notaries Public
Nova Scotia Grants

Partnership
Partnership and Business Names Registration
Postal Services Interruption
Pre-arranged Funeral Services
Premium Tax
Presumption of Death
Probate Court
Proceedings Against the Crown
Property
Protection of Persons Acting Under Statute
Provincial Court
Provincial Offences Procedure*
Provincial Offences Procedure for Young Persons*
Public Records
Queen's Counsel and Precedence
Quieting of Titles

Real Estate Agents
Real Property Transfer Tax
Reciprocal Enforcement of Judgements

Droit de rétention de l'entreposeur
Droit de rétention des bûcherons
Droits de rétention sur les biens personnels

Enlèvement international d'enfants
Enquêtes
Enquêtes sur les manoeuvres frauduleuses
Enregistrement
Enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales
Enregistrement des témoignages à l'aide d'appareils d'enregistrement sonore
Enregistrement foncier
Espace aérien
Exécuteurs testamentaires et fiduciaires
Exécution réciproque des jugements
Expropriation
Extraits de jugement et les exécutions

Facteurs et agents
Fédération des caisses d'entraide économique
Fédérations de caisses populaires
Fiduciaires
Fiducies internationales *
Formules types de transferts du droit de propriété
Frais de poursuites criminelles
Fusion de la Cour suprême et la Cour de comté du Nouveau-Brunswick

Grand sceau

Habeas corpus

Interprétation
Interruption des services postaux

Jugements étrangers
Jurés

Licences d'encanteurs
Liquidation des compagnies
Location de locaux d'habitation
Lois mettant en concordance certaines lois de la province avec la Charte
Lois portant correction de lois

Mandats d'entrée

Négligence contributive
Non-récusation des juges
Notaires

Obligation d'entretien envers la famille du testateur
Organisation judiciaire

Permis des compagnies de fiducie, de construction et de prêts***
Personnes déficientes
Poursuites sommaires **
Prescription
Présomption de décès
Présomptions de survie
Preuve
Preuves littérales
Privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux

Reciprocal Recognition and Enforcement of Judgements in Civil and Commercial Matters...An Act respecting the Convention Between Canada and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and Providing for the...

Recording of Evidence by Sound Recording Machine
Regional Savings and Loan Societies
Regional Savings and Loan Societies Federation
Registry
Regulations
Removal of Archaic Terminology from the Acts of New Brunswick
Residential Tenancies

Sales of Goods
Sale of Lands Publication
Security Frauds Prevention
Standard Form of Conveyances
Statute of Frauds
Statute Law Amendment
Summary Convictions**
Surety Bonds
Survival of Actions
Survivorship

Testators Family Maintenance
Tortfeasors
Trespass
Trust, Building and Loan Companies Licensing***
Trust Companies***
Trustees

Unconscionable Transactions Relief

Wage-Earners Protection
Warehouse Receipts
Warehouseman's Lien
Wills
Winding-up
Woodsmen's Lien

* Subject to Proclamation
** Subject to Repeal by Provincial Offences Procedure Act
*** Subject to Repeal by Loan and Trust Companies Act

Procédure applicable aux infractions provinciales *
Procédure relative aux infractions provinciales applicable aux adolescents *
Procédures contre la Couronne
Procureur général
Procureurs de la Couronne
Propriétaires et locataires
Protection contre les fraudes en matière de valeurs
Protection des personnes chargées de l'exécution de la loi
Protection des salariés

Récépissés d'entrepôt
Reconnaissance et exécution réciproques des jugements en matière civile et commerciale, Loi concernant la Convention entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour assurer la ...
Redressement des opérations de prêt exhorbitantes
Règlements
Règles de conflit de lois en matière de fiducie *
Responsabilité et garanties relatives aux produits de consommation

Saisie-arrêt
Servitudes
Sociétés en commandite

Sociétés en nom collectif
Sténographes judiciaires
Subpoenae interprovinciaux
Suppression de la terminologie archaïque dans les Lois du Nouveau-Brunswick
Survie des actions en justice

Taxe sur les primes d'assurance
Taxe sur le tranfert de biens réels
Testaments
Transmission de la Couronne
Tribunaux des jeunes
Tutelle des enfants

Union des pêcheurs

Validation des titres de propriété
Vente de biens-fonds par voie d'annonces
Vente d'objets
Ventes conditionnelles
Ventes en bloc

* Sous réserve de sa proclamation
** Sous réserve de son abrogation par la Loi sur la procédure applicable aux infraction provinciales
*** Sous réserve de son abrogation par la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie

II. REVENUES AND EXPENDITURES/RECETTES ET DÉPENSES

Source Classification of Ordinary Revenue for the year ended 31 March 1990/
Provenance des Recettes au Compte Ordinaire pour l'année terminée le 31 mars 1990

	$ Value/Valeur $
Taxes on Insurance Premiums/Taxes sur les primes d'assurance	
Other/Autres	
Insurance Premium Tax/Taxe sur les primes d'assurance	15 133 439
Return on Investment/Rendement du capital investi	
Interest and Investment Income/Intérêts et revenus de placements	
Interest on Loans/Intérêts sur prêts	20 000
Other Interest Income/Autres intérêts créditeurs	945
Foreign Exchange/Opérations de change	320
Total Return on Investment/Rendement du capital investi	**21 265**
Licences and Permits/Licences et permis	
General/Recettes génerales	
Credit Unions and Co-operatives — Incorporation Fees/	
Caisses populaires et coopératives — Droits de constitution en corporation	615
Pre-arranged Funeral Licenses/	
Permis relatifs aux arrangements préalables de services de pompes funèbres	9 850
Security Frauds Prevention/Protection contre les fraudes en matière de valeurs	401 320
Auctioneer Licences/Licences d'encanteurs	5 470
Collection Agencies/Agences de recouvrement	8 750
Commissioner of Oaths — Fees/Commissaire aux serments — Droits	24 535
Corporations — Annual Filing Fees/Corporations — Droits de dépôt annuels	1 168 269
Cost of Credit Disclosure/Divulgation du coût de crédit	8 790
Direct Sellers /Démarcheurs	36 680
Real Estate Agents and Salesmen — Licences/Agents et vendeurs immobiliers — Permis	83 225
Insurance Agents — Licences — Life/Agents d'assurance-vie — Licences	59 872
Insurance Agents — Licences — Other than Life/Autres agents d'assurance — Licences	84 846
Corporations — Letters Patent/Corporations — Lettres patentes	778 876
Total Licences and Permits/Total des licences et permis	**2 671 098**
Sale of Goods & Services/Ventes de biens et services	
General/Recettes générales	
Name Search — Fees/Recherche de noms — Frais	29 083
Certified Copies — Fees/Copies conformes — Frais	28 397
Insurance Companies — Insurance Act Costs/	
Compagnies d'assurance — Dépenses relatives à la Loi sur les assurances	319 324
Insurance Companies — Public Utilities Board Costs/	
Compagnies d'assurance — Coûts de la Commission des entreprises de service public	181 371
Divorce Court — Fees/Cour de divorce — Frais	183 593
Probate Court — Fees/Cour des successions — Frais	464 301
Court Reporters — Fees/Sténographes judiciaires — Frais	338 333
Court Administration — Legal Forms, Judgements/	
Administration judiciaire — Formules juridiques, jugements	79 976
Judicial District Offices — Fees/Bureaux des circonscriptons judiciares — Frais	427 586
Sales & Services — Other/Ventes et services — Autres	599
Total Sale of Goods & Services/Total des ventes de biens et services	**2 052 563**

Fines & Penalties/Amendes et peines pécuniaires	
Liquor Control Act — Fines/Loi sur le règlement des alcools — Amendes	99 666
Provincial Courts — Fines Criminal Code/	
Cours provinciales — Amendes — Code criminel	1 313 665
Provincial Courts — Fines — Provincial Statutes & Municipal Bylaws/	
Cours provinciales — Amendes — Lois provinciales et règlements municipaux	44 916
Judicial District Offices — Fines/Bureaux des circonscriptions judiciaires — Amendes	19 575
Court Costs — Recoveries/Frais judiciaires — Recouvrements	12 361
Bail Forfeitures/Confiscations de cautionnements judiciaires	3 993
Seizure of Gambling Devices/Saisie de matériel de jeu	30 352
Total Fines & Penalties/Total des amendes et des peines pécuniaires	**1 524 528**
Miscellaneous/Recettes diverses	
Miscellaneous/Recettes diverses	
Government Assigned Vehicles — Recoveries/Véhicules gouvernementaux — Recouvrements	342
Prior Years Expenditure Recoveries/Recouvrements des dépenses des années antérieures	918
Public Intervenors — Recoveries/Intervenants publics — Recouvrements	87 515
Other Miscellaneous Revenue/Autres recettes diverses	4 752
Total Miscellaneous/Total des recettes diverses	**93 527**
Conditional Grants — Canada/Subventions conditionelles — Canada	
General Government Services/Services du gouvernement en général	
Federal Court/Cour fédérale	22 952
Bilingual Administration of Justice/Administration de la justice dans les deux langues officielles	(15 223)
Legal Aid/Aide juridique	1 522 018
Total General Government Services/Total des services du gouvernment général	**1 590 193**
Welfare/Bien-être social	
Canada Assistance Plan — Civil Legal Aid/	
Régime d'assistance publique du Canada — Aide juridique en matière civile	19 256
Total Welfare/Total des recettes du bien-être social	**19 256**
Other/Autres recettes	
Official Languages Policy/Politique sur les langues officielles	381 535
Other Conditional Grants/Autres subventions conditionelles	89 100
Total Other/Total des autres recettes	**470 635**
Total Conditional Grants — Canada/Total des subventions conditionelles — Canada	**2 019 638**

Object Classification of Ordinary Expenditure for the year ended 31 March 1990
Classification par Articles de Dépense au Compte Ordinaire pour l'année terminée le 31 mars 1990

	Total Expenditure/ Total des *dépenses*	Administration/ Administration	Attorney General/ Procureur *général*	Justice Services/ Services *à la Justice*
	$	$	$	$
Personnel Services/Services du personnel				
Civil Services Payroll/				
Feuille de paye des employés de la fonction publique	13 117 126	1 055 801	4 637 804	7 423 521
Casual Payroll/				
Feuille de paye des employés occasionnels	822 316	93 670	130 220	598 426
Employer's Contribution/Contributions de l'employeur	361 203	30 621	121 723	208 859
Other Employer Costs/Autres dépenses de l'employeur	82 974	2 755	57 838	22 381
Workers' Compensation Board Payments/				
Cotisations à la Commission des accidents du travail	11 427	2 883	—	8 544
Total personnel services/				
Total des services du personnel	**14 395 046**	**1 185 730**	**4 947 585**	**8 261 731**
Other Services/Autres services				
Advertising/Publicité	25 407	(20)	2 555	22 872
Fees and Commissions/Droits et commissions	599 809	243	63 925	535 641
Freight, Express, Duty and Cartage/				
Fret, messageries, douane et camionnage	7 678	3 237	828	3 613
Insurance and bonding/Assurance et cautionnement	673	—	673	—
Laundry services/Services de blanchissage	938	—	104	834
Travel expenses — Minister/				
Frais de déplacement — Ministre	27 529	27 529	—	—
Members' Expenses/Frais des député(e)s	1 501	10	1 467	24
Other Services/Autres services	42 127	7 957	10 948	23 222
Cleaning & Extermination Services, re: Buildings/				
Services de nettoyage et d'extermination — Immeubles	2 002	—	1 996	6
Police & Security Services/Services de police et de sécurité	16 513	—	—	16 513
Inspection Services/Services d'inspection	60 794	6 935	19 545	34 314
Transportation and Storage Charges/				
Frais de transport et d'entreposage	13 051	—	12 615	436
Postage/Frais de poste	202 881	12 716	9 100	181 065
Data Processing Services/Services informatiques	406 504	30 063	6 022	370 419
Professional Services/Services professionels	1 404 237	182 198	700 031	522 008
Other Manpower Services/Autres services de main-d'oeuvre	2 349	468	476	1 405
Printing & Copying Services/ Services d'imprimerie et de polycopie	44 391	4 939	16 692	22 760
Rentals/Locations	162 964	27 585	79 880	55 499
Repair Services/Services de réparation	102 367	15 124	16 357	70 886
Telephones & Telex, etc./Téléphones, télex, etc.	370 020	42 696	87 185	240 139
Travel expenses — Employees and Board Members/				
Frais de déplacement — Employés et membres de conseils	680 869	72 972	193 416	414 481
Total other Services/ Total des autres services	**4 174 374**	**434 652**	**1 223 815**	**2 516 137**

Materials and Supplies/Matériel et fournitures				
Subscriptions/Abonnements	263 081	3 768	139 621	119 692
Clothing/Vêtements	5 404	90	1 116	4 198
Educational & Teaching Materials/				
Matériel didactique et pédagogique	418	393	25	—
Food/Nourriture	1 621	950	41	680
Household & Cleaning Supplies/				
Fournitures de ménage et produits de nettoyage	*16*	=	*16*	=
Other Supplies/Autres fournitures	16 504	9 309	2 721	4 474
Stationery, Office Supplies & Forms/				
Papeterie, fournitures de bureau et formules	304 350	21 570	55 193	227 587
Computer Supplies/Fournitures pour ordinateurs	12 624	3 458	1 370	7 796
Structural Materials & Supplies/				
Matériaux et fourniture de construction	615	94	519	2
Total Materials and Supplies/				
Total du matériel et des fournitures	**604 683**	**39 632**	**200 622**	**364 429**
Property & Equipment/Biens et matériel				
Office Furniture & Equipment/				
Meubles et matériel de bureau	265 947	41 686	54 980	169 281
Data Processing Equipment/Matériel informatique	242 369	113 249	25 324	103 796
Total Property and Equipment/				
Total des biens et du matériel	**508 316**	**154 935**	**80 304**	**273 077**
Contributions, Grants & Subsidies/Contributions et subventions				
Grants to Individuals/Subventions à des particuliers	112	—	—	112
Grants to Non-profit Organizations/				
Subventions à des organismes sans but lucratif	1 960 221	3 600	1 948 400	8 221
Total Contributions, Grants and Subsidies/				
Total des contributions et subventions	**1 960 333**	**3 600**	**1 948 400**	**8 333**
Debt & Other Charges/Frais de la dette et autres				
Interest/Intérêts	—	—	—	(145)
Total Department Expenses/				
Dépenses totales du ministère	**21 642 837**	**1 818 549**	**8 400 726**	**11 423 562**